VILLE D'ISTRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Robin PRÉTOT, Maire d'Istres.

M. le MAIRE.- Mesdames et Messieurs les élus, nous allons commencer cette séance du Conseil municipal, un Conseil municipal absolument crucial pour la ville d'Istres avec un sujet majeur à l'ordre du jour qui est le budget.

Avant cela, je voudrais vous faire quelques communications relatives à l'actualité et aux choses qui se sont passées récemment.

Communications de Monsieur le Maire

M. le MAIRE.- Je voudrais d'abord revenir sur l'accident qui a eu lieu à Entressen, un accident mortel qui a eu lieu le week-end dernier, qui a touché un ingénieur de BMW se rendant sur son lieu de travail et qui, percuté par une voiture, est décédé sur le coup. Je voudrais avoir une pensée pour cette personne et adresser mes condoléances et celles de l'ensemble du Conseil municipal et de la ville d'Istres à sa famille.

C'est d'autant plus dramatique que ce n'est pas le premier accident grave que nous connaissons sur cet axe de la D5 et de la D10 avec les deux entrées d'Entressen. Je me tourne vers l'adjointe et vers notre élu d'Entressen, Cyril Andraud, qui est là aussi, qui le savent et qui nous l'ont signalé. Nous en avons aussi beaucoup parlé pendant la campagne et cela me permet de revenir dessus et de souligner l'importance de sécuriser les entrées de ce hameau. Je vais le redire par courrier aux services de l'État, puisque c'est une route nationale et que le pouvoir de police appartient aussi à l'État, pour que nous puissions avoir des mesures à court terme et envisager peut-être des radars de chantier et des actions rapides pour limiter la vitesse sur cet axe qui est très dangereux. Pour le moyen et le long terme, je vais écrire au département – puisque c'est une route départementale – afin que l'on puisse étudier un plan de sécurisation et de mise en sécurité de ces entrées de village qui sont, à Entressen, très dangereuses.

Je reviens aussi sur un autre fait divers, moins grave mais quand même regrettable, en voulant condamner avec beaucoup de fermeté les actes de vandalisme qui ont touché notre club de football avec trois minibus, dont un de la ville, qui ont été incendiés. Ce sont des faits graves et qui se sont d'ailleurs répétés puisque ce n'est pas la première fois que cela arrive. Je veux remercier, sur ces deux opérations, à la fois les pompiers et la police, notamment la police municipale qui est intervenue et qui intervient toujours en premier rang. Je veux aussi saluer nos forces de secours et de sécurité pour leur intervention rapide, en espérant et en comptant sur la police nationale et les enquêteurs pour faire toute la lumière sur ces actes et accompagner le club concerné, pour lequel nous avons une pensée.

Voilà les deux principaux faits sur lesquels je voulais revenir. Dans un tout autre registre, je voulais vous transmettre une information sur l'actualité à venir de la ville d'Istres. Nous aurons, le 4 mai prochain, la visite d'une ministre, en la personne de Mme Sabrina Roubache, qui va effectuer son premier déplacement, après les élections municipales, à Istres et à Salon-de-Provence. Nous pouvons nous réjouir de ce choix significatif pour notre ville et d'avoir ce déplacement ministériel pour évoquer des sujets autour de l'apprentissage, de la formation et de l'emploi dans un secteur absolument majeur.

Voilà pour les communications préalables.

Avant de soumettre le procès-verbal aux voix, je voudrais que l'on désigne une secrétaire de séance en la personne de Mme Leban. Si elle veut bien me rejoindre et procéder à l'appel avant de poursuivre l'ordre du jour.

Mme LEBAN.- Bonjour à tous.

Madame Michèle LEBAN, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Étaient présents :
Robin PRÉTOT, Michèle LEBAN, Jocelyn PLANELLES, Sophie DECLERCQ, Franck BALDYS, Aurélie LECAT, Adrien BOUTERIN, Delphine PELLAFIGUE, Ghislain VIENOT, Marion MIGUEL PAREDES, Pascal DELON, Bérengère PONS-FOLLEA, Luc BREZIA, Alain VENEL, Pascale BENEUX, Hervé ROUAT, Bertrand LEMIRE, Karine LAVIGNE, Fatima FLORES, Cyril ANDRAUD, Céline BRULL, Emmanuelle REYNAUD-SUE, Aurélie PERNELET, Julien BARRIAL, Romain BARROCA, Manon BENCHENAFI, Clara VITALE, Vincent FRAU, Lucas DURAND, Maxime JAVERZAC, Délia ROBERT, Clément WAJNBERG-KOHN, Patrick GRIMALDI, Magali SIREROLS, Suzel AYOT, David GIBAUD, Christelle BELLAY, Patricia SANTINI, Emmanuelle TAUPIN-MAYOR, Damien BROC.

Absents excusés :

Jacques BESSY, Conseiller municipal, procuration à Luc BREZIA
Cécile TIVOLI, Conseillère municipale, procuration à Michèle LEBAN
Cécile GAUDINO, Conseillère municipale, procuration à Jocelyn PLANELLES

***

M. le MAIRE.- Merci beaucoup. Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir valablement délibérer. Le premier sujet à l'ordre du jour est l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2026.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 mars 2026

M. le MAIRE.- Y a-t-il des remarques ?

Je le soumets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

Décisions valant délibérations du 28 mars 2026 au 17 avril 2026

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions sur ces décisions valant délibérations ?

Il n'y en a pas.

Nous allons donc passer à l'ordre du jour principal qui appelle tout de suite le vote d'un additif lié au vote du budget.

ADDITIF

Approbation de l'additif à l'ordre du jour du Conseil municipal du 28 avril 2026
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Vous l'avez vu, nous avons dû le modifier au dernier moment pour – je vais y revenir – sauver l'équilibre budgétaire. Il s'agit de voter l'additif puis nous voterons la délibération. Cet additif doit être adopté à l'unanimité.

Y a-t-il des remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

DIVERS

74- Nouvelle régie municipale du Centre équestre du Deven – attribution d'une subvention exceptionnelle au titre des contraintes particulières de fonctionnement – exercice 2026
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Je veux dire aux élus, comme aux personnes dans le public et à la presse, que c'est la délibération qui va permettre de sauver l'exercice budgétaire 2026 et nous empêcher de passer sous tutelle de la Chambre régionale des comptes. Je veux remercier l'ensemble des élus – y compris l'opposition qui a accepté que nous puissions le voter en additif – parce que cela résulte d'un travail de jours et de soirées, tardives, avec les services de l'État, la sous-préfecture et la préfecture que je veux saluer et remercier, afin de trouver une solution juridique et budgétaire pour sauver la régie annexe du centre équestre qui était déficitaire, je vous le rappelle, de 102 000 €. Contrairement à ce que l'on pensait, à ce que l'on estimait et à ce que l'on ambitionnait – l'État a été très clair et nous l'a signifié par écrit –, si nous ne votions pas un budget à l'équilibre pour le centre équestre du Deven, ce n'est pas simplement le centre qui aurait été placé sous tutelle de la Chambre régionale des comptes mais la ville dans sa globalité.

Une tutelle de la Chambre régionale des comptes implique un retrait des pouvoirs budgétaires du Conseil municipal, une inspection de deux mois avec des magistrats financiers qui débarquent, une vie associative en danger avec des subventions qui ne pourront pas être votées et qui devront être décalées, avec toutes les conséquences que cela aurait sur le reste du fonctionnement des services publics en termes de diminution des dépenses et peut-être aussi d'augmentation des recettes.

Je vous le dis très clairement, non pas pour faire du sensationnalisme ou pour faire peur mais parce que c'est une réalité. Nous avions dit durant cette campagne que l'on dirait la vérité : nous avons frôlé *in extremis* la catastrophe et la mise sous tutelle de la Chambre régionale des comptes parce que la ville vit au-dessus de ses moyens. Nous avons des impôts qui sont pourtant à un niveau record, avec un taux d'imposition qui est le plus haut de la région (54 %). Les recettes et les équilibres qui sont en réalité – c'est ce que l'on commence à constater dans ces budgets – acquis par la vente de foncier, qui justifie et provoque ensuite le bétonnage, mais qui constitue le modèle économique de nos budgets et de notre commune. Je pense encore une fois à ces recettes de 15 M€, qui sont inscrites dans notre budget, tirées de la vente des terrains de l'AFPA. Aujourd'hui, nous avons cette recette – il y a certes un emprunt-relais et le bénéfice sera de 3 ou 4 M€ pour la ville – mais *quid* de l'année prochaine ? Une fois que les terrains seront vendus, comment fait-on pour maintenir les équilibres ?

Nous n'avons pas été élus pour encourager cette politique de bétonnage qui est aussi une politique d'équilibre budgétaire cachée. Nous avons un budget qui est deux fois plus important que la plupart des autres communes de notre strate et un budget de fonctionnement de 117 M€, quand la plupart des autres communes ont des budgets de fonctionnement qui oscillent entre 50 et 70 M€. Nous avons cette année des investissements de l'ordre de 38 M€ – le budget d'investissement 2025 a d'ailleurs explosé de plus de 30 %

par rapport à ce que prévoyait le budget primitif – et nous avons un avenir d'investissement encore plus grand. La part de ce qui était prévu pour la ville en 2026 dans le budget d'investissement est de 18,2 M€. Elle devait être, selon la programmation pluriannuelle des investissements, de 30 M€ l'année prochaine. Il faut les financer, les 30 M€, sur fonds propres, sauf à recourir encore une fois à de la dette ou à de la hausse d'impôts. Il va falloir se poser très franchement la question du niveau d'investissement de la ville et remettre en cause certains investissements, parce que, là encore, nous n'avons pas été élus pour bétonner la ville ni pour augmenter les impôts. C'est hors de question. Cette politique est irréaliste, elle est dangereuse et elle a des conséquences là où on ne peut pas bénéficier d'aides et de subventions extérieures, à savoir le fonctionnement puisque cela va plomber tous les investissements que l'on réalise. Il y a des coûts de fonctionnement, d'entretien, des dépenses de fluides, d'énergies et tout cela est pris sur notre budget de fonctionnement qui, vous l'avez compris, est particulièrement contraint. Il est d'autant plus contraint qu'il a fallu sortir – on sort régulièrement de l'argent pour faire les avances sur des projets métropolitains comme le théâtre – ces 36 M€ d'avances en trésorerie qui mettent en difficulté nos finances et nos services et qui leur ajoutent une charge supplémentaire pour essayer de jouer, mois après mois, avec les équilibres budgétaires.

Nous avons une épargne nette qui est négative en 2026 (-1,2 M€). L'épargne nette est ce qui nous permet de financer nos investissements sur fonds propres. Ce sont toutes nos recettes de fonctionnement moins toutes nos dépenses de fonctionnement. Ce qu'il reste, c'est de l'épargne et l'épargne nette est ce qu'il reste lorsque l'on a payé le capital de la dette. Une fois que nous avons remboursé la dette, nous transférons le reliquat à la section d'investissement pour payer nos investissements sur fonds propres. Cette capacité d'autofinancement est aujourd'hui négative à hauteur de 1,1 M€, c'est-à-dire que non seulement nous ne finançons pas nos investissements sur fonds propres, mais nous devons rembourser l'emprunt par de l'emprunt. C'est comme si vous faisiez un crédit à la consommation pour payer le crédit de votre maison. Au bout d'un moment, à force de faire des crédits, cela va finir par se tendre.

Nous avons un fonds de roulement qui, je l'ai dit, était négatif, une dette qui a encore augmenté puisqu'elle est de l'ordre de 51,6 M€ avec un délai de désendettement qui est passé de 4,5 à 7,3 ans et nous avons des régies déficitaires qui nous ont mis dans la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui.

J'en reviens au Nexus, au sujet duquel il a fallu prendre une décision difficile, celle de fermer. C'est au départ une belle idée, mais la marche était à mon avis trop haute et l'ambition trop grande. Il faut toujours du temps pour qu'une entreprise privée trouve son public – ce temps, nous ne l'avons pas eu – et la marche était financièrement trop haute pour être à terme supportable. Ce sont 1,8 M€ d'investissement qui sont un peu gâchés – pas tout parce qu'il y a du matériel que l'on va peut-être pouvoir réutiliser ou revendre et qu'une réflexion est en cours là-dessus – mais ce sont surtout 600 000 € d'argent public que l'on va injecter dans ce budget pour éponger le déficit et 50 000 € de pertes par mois. Vous comprenez aisément qu'il est compliqué de continuer ainsi. J'ai une pensée pour l'ensemble des personnels du Nexus. Les agents vont être reventilés ou le sont déjà dans des missions au sein des services ; il y en a toutefois cinq qui étaient en CDD et qui ne seront pas renouvelés. Leur CDD va arriver à terme à la fin du mois de mai et j'ai souhaité aller moi-même les rencontrer et leur annoncer la mauvaise nouvelle. Je n'ai pas envie de faire porter cela par quelqu'un d'autre. Je pense que lorsqu'on est à ce niveau de responsabilités, il faut assumer les décisions difficiles et aller les expliquer aux gens en face et les yeux dans les yeux. Il n'y aura donc pas de renouvellement de ces CDD. Ils le savent, je suis à leur disposition pour essayer de les aider à trouver des solutions, à rédiger des lettres de recommandation, les accompagner avec la direction des Ressources humaines de la ville pour trouver autre chose, mais la solution ne peut pas être de transformer des CDD de Nexus dans un CDD de la commune puisqu'il faut qu'il y ait à chaque fois un besoin de

service public en face. Nous allons donc mettre fin à cette régie et à cette activité au bout d'un an.

Pour le Deven, 102 000 € de déficit et qui est un sujet encore plus complexe – il y a quand même 24 personnes qui y travaillent et des usagers –, il y a une vraie remise en question à avoir quant à son fonctionnement. Aujourd'hui, avec l'accord de l'État, une solution a été trouvée dans la réglementation pour abonder un service public industriel et commercial, ce qu'une commune ne peut normalement pas faire. Il y a des cas très particuliers permis par la loi – c'est ce que nous ont notifié l'État, la préfecture et la sous-préfecture – et c'est ce que nous faisons à travers cette première délibération que nous allons voter, qui va nous permettre d'équilibrer et d'éviter la tutelle de la Chambre régionale des comptes. Mais ce n'est pas parce que nous aurons équilibré aujourd'hui qu'il ne va pas falloir faire des choix courageux demain. La question se posera encore dans huit mois de savoir comment remonter un budget et comment l'équilibrer. Nous avons juste gagné du temps, pour le Deven mais aussi pour la vie associative. Je le dis d'autant plus qu'il n'y avait pas 36 solutions qui s'offraient à nous. Soit je ne présentais pas le budget au vote et toute la ville passait sous tutelle de la Chambre régionale des comptes, avec toutes les conséquences que j'ai évoquées, soit nous trouvions une solution pour le centre équestre et cela va nous amener à devoir procéder à une vraie remise en question de nos dépenses et à faire de vraies économies.

Le Deven est concerné, mais il n'y a pas que le Deven. Je pense à la vie associative. Il était difficile pour notre majorité de se dire que l'on prenait le risque de rendre les clés à la Chambre régionale des comptes avec toutes les conséquences que cela aurait et de dire aux associations – elles sont plus de 200 dans la ville, qui touchent près de 6 M€ de subventions : « Vous avez démarré l'exercice 2026 depuis quatre mois, vous avez démarré cet exercice sur une projection de subvention que vous aviez demandée, que vous aviez traditionnellement eue mais peut-être que nous n'allons pas la voter d'ici le mois de juillet ». Cela aurait été difficile et terrible pour certaines qui n'auraient jamais eu la trésorerie pour tenir jusqu'en juillet et qui auraient certainement fermé. Le message est donc simple : dans ce budget qui vous sera présenté tout à l'heure par Mme l'adjointe aux finances, sauver 2026 et préparer et préserver 2027.

Sauver 2026 pour avoir un message très clair, à savoir que 2027 va être le temps de la maîtrise, mais aussi d'une forme de rigueur. Il va y avoir des économies et je veux préparer l'ensemble du tissu associatif et des services au fait que nous allons devoir réduire notre train de vie. L'avantage, c'est que nous avons huit mois pour voir venir les choses, pour y travailler ensemble et faire en sorte que, lorsque nous voterons un budget 2027, qui marquera ces économies dans le marbre, nous ayons eu le temps de voir venir les choses et d'y avoir travaillé pour éviter que ce ne soit douloureux. Ce travail, il va falloir le faire ; sinon, le sujet que nous avons eu sur le Nexus, celui que nous avons eu sur le centre équestre, celui que l'on a globalement sur notre politique budgétaire vont se représenter à nous, avec le risque d'une tutelle de la Chambre régionale des comptes. Je préfère que l'on garde la maîtrise de ce budget plutôt que de la confier aux magistrats de la Chambre régionale des comptes, que l'on puisse étudier nous-mêmes l'ensemble des pistes d'économies – je pense qu'il y en a au sein de la collectivité – et que nous puissions garder la maîtrise de notre destin, quitte à faire des choix qui peuvent être difficiles, plutôt que de perdre totalement la main et de devoir subir des choix encore plus douloureux parce que la Chambre régionale des comptes ne fait pas de cadeaux. Elle vient faire des mathématiques, faire des plus et des moins et tranche fort. Je ne veux pas que l'on ait un regard simplement mathématique sur le budget de la ville et sur la vie de notre collectivité. Je veux aussi que nous ayons un regard humain, un regard de service public et un regard citoyen, en accompagnant à chaque fois le besoin de service public dans les services que la ville offre, mais aussi les besoins de la vie associative.

C'est pour cela que nous allons voter aujourd'hui cette délibération qui nous fait simplement gagner du temps mais qui ne fait pas disparaître toutes les tensions budgétaires qui sont celles de notre commune.

Je vous ai parlé de la dette, de l'investissement, du Nexus et du centre équestre, mais je pourrais vous parler aussi de ce qui peut nous pendre au nez, avec un environnement qu'il ne faut pas ignorer – on ne vit pas en autarcie ni sur une île – et qui est celui de la Métropole, du département, de la région.

Avec les élus métropolitains Mme Lecat, Mme Leban et M. Rouat, nous étions cet après-midi au Conseil de la Métropole, Métropole où il y a, vous ne l'ignorez pas, un déficit de 123 M€ dans les caisses. La décision a été prise par le président Isnard et sa majorité – je m'associe à cette décision – de ne pas voter le budget, ce qui provoque la mise sous tutelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence par la Chambre régionale des comptes. Nous n'avons pas été élus pour augmenter les impôts ni la taxe foncière au niveau de la Métropole. Nous n'avons pas été élus pour le faire ici ni pour le faire là-bas et nous n'avons pas à assumer à chaque fois de devoir faire des coupes lorsque l'État ponctionne – c'est le cas à la Métropole – des dizaines voire des centaines de millions d'euros. Le message est très simple, c'est de renvoyer la balle à l'État : « Vous avez voulu faire des économies pour vous-mêmes sur le dos des collectivités territoriales et en particulier des EPCI, des métropoles, eh bien maintenant assumez les conséquences et assumez les décisions ».

L'environnement est donc à risque et il est d'autant plus à risque qu'un enjeu va être amené sur la place publique avec ce que l'on appelle les attributions de compensation, vitales pour la ville d'Istres. C'est aujourd'hui gravé dans le marbre, personne ne peut le remettre en question, mais peut-être que, demain, la Chambre régionale des comptes, d'autres élus ou l'État voudront remettre en question l'argent qui est reversé chaque année de manière figée – normalement – par la Métropole à la ville d'Istres. Cette somme de 58 M€ que nous touchons chaque année pour notre budget représente la moitié de notre budget de fonctionnement. Si demain cette boîte de Pandore de la question des attributions de compensation venait à être ouverte, il pourrait y avoir des conséquences très douloureuses pour la ville d'Istres. Je vous rassure, ce débat n'est pas du tout à l'ordre du jour, l'avantage étant que Istres n'est pas la seule dans ce cas. Aix-en-Provence, Martigues, Miramas, il y a des tas de communes qui sont dans ce cas. Si l'on devait toucher à ce régime et à cette politique des attributions de compensation, cela mettrait en danger tout un éventail de communes. Si on met en danger les communes, on finit par mettre en danger la Métropole. Ce serait donc une fausse bonne idée, puisque la Métropole comme la commune sont les deux faces d'une même médaille. La Métropole n'est pas une collectivité à part, c'est un prolongement des communes. Ce qui se passe à la Métropole a des répercussions sur la ville et ce qui se passe à la ville a des répercussions sur la Métropole. Il est important que l'on ait ce paysage en tête, même s'il paraît fictif, lointain et très peu probable.

J'avais le choix de ne pas en parler ce soir – de me dire « On ne l'évoque pas, on garde cette crainte entre nous » – et en même temps, je veux la partager, non pas pour faire peur mais pour vous expliquer que les choix que nous allons faire ce soir, ceux que nous allons devoir faire dans l'année et cette politique d'économie que va nous permettre l'audit que nous avons demandé – l'audit de ressources humaines, l'audit financier – est aussi là pour une bonne raison. Il est là parce que l'on vit, en France, dans un contexte global de plus en plus tendu pour les finances publiques. Je souhaite que nous puissions trouver des solutions en interne parce que, encore une fois, il est hors de question que nous augmentions les impôts. Nous allons donc faire des économies.

Alors oui, et je le regrette, il n'y aura pas de feu d'artifice aux Jeudis étoilés cet été. Il y aura les Jeudis étoilés, mais il n'y aura pas de feu d'artifice. Nous allons réduire notre train de vie. Nous avons commencé à le faire pour les élus et nous allons continuer à

le faire pour les services. Nous allons regarder d'autres dépenses, les unes après les autres, pour pouvoir accompagner une vie à la fois culturelle, sportive et festive, mais en se disant aussi que l'heure est à la sobriété. Je crois que, avec le travail qui est déjà entrepris des élus délégués sur les festivités, on arrive à avoir des idées assez innovantes et assez ambitieuses en termes de festivités, d'événements et de culture sans que cela ne coûte trop cher. Il va falloir que l'on révise cette politique que nous avions, où nous dépensions assez facilement. Je pense qu'il y a plein d'idées et d'hypothèses que l'on peut explorer – et c'est tout le travail des élus que je remercie – pour pouvoir proposer une vie à la fois associative, festive, culturelle et sportive de qualité, en regardant aussi le fait qu'il va falloir faire des économies, en sachant que les plus grosses pistes d'économies seront de toute façon en interne, au sein de la collectivité.

C'est aussi pour cela – j'en ai toujours parlé – que le parc automobile de la ville d'Istres va se réduire. 350 véhicules en parc auto, c'est hors norme, disproportionné et irréaliste. Nous allons donc le réduire. Je vous annonce que, dès cet été, il va y avoir une vente aux enchères de matériels de la ville d'Istres afin de faire des économies, mais aussi de montrer cet effort de sobriété qui va se faire dans les services. Nous n'allons pas vivre au pain sec et à l'eau, mais nous allons quand même réduire le train de vie. À partir du moment où l'on se donne de la perspective, du travail et du courage, cela va se faire en bonne intelligence et on verra que, si l'on est capable de prendre des premières petites décisions maintenant, ce sera facile le jour où il nous faudra faire un budget, parce que nous aurons anticipé. Tout l'enjeu est d'être là, au rendez-vous, en avance de phase de ces grands défis qui nous pendent au nez.

Moi comme la majorité n'avons pas été élus pour pratiquer la politique de l'autruche et mettre la tête dans le sable, en nous disant que nous verrons demain comment cela se passe. C'est ce que l'on fait depuis des années dans cette commune : on pense le budget pour la fin du budget de l'année suivante. Quand on prépare 2026 et que l'on vote le budget 2026, on regarde déjà le budget 2027 et on regarde déjà un peu les conséquences sur 2028.

Voilà, Mesdames et Messieurs les élus, l'explication de cette subvention exceptionnelle, qui est importante. Je remercie encore une fois les services de l'État de nous avoir accompagnés là-dessus parce qu'elle nous évite aujourd'hui la catastrophe. Elle ne nous épargne pas les choix courageux que nous aurons à faire mais, grâce à cette subvention exceptionnelle que nous allons voter – je l'espère – grâce à vous, nous allons pouvoir équilibrer l'ensemble de ces budgets et éviter une tutelle de la Chambre régionale des comptes.

Y a-t-il, sur cet additif et sur ce vote de subvention exceptionnelle, des prises de paroles ?

Je le soumets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

M. le MAIRE.- Je vous remercie, et je crois que tout Istres peut vous remercier.

URGENCE

1- Autorisation à donner à M. le Maire pour produire ses observations dans le cadre de l'enquête publique concernant l'installation classée pour la protection de

l'environnement Société SUEZ RV FRANCE relative au projet « Istres Recyclage et Énergie »
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Nous continuons avec une autre délibération majeure et d'actualité, puisque les problèmes s'accumulent. Celui-ci n'est pas financier, mais quand même... C'est une autorisation à donner pouvoir à M. le Maire pour produire des observations dans le cadre de l'enquête publique concernant l'installation classée pour la protection de l'environnement de la société SUEZ relative à l'incinérateur. Vous le savez, il y a un projet d'incinérateur que nous avons découvert le 1er avril – et ce n'était pas une mauvaise blague –, qui nous pend au nez. Pour rappel, il y a demain à 18 heures, ici à l'auditorium, une réunion publique. Vous êtes les bienvenus pour écouter SUEZ, en tout apaisement, pour écouter leur projet et émettre aussi vos avis. Un registre d'enquête publique est disponible – il y a déjà plus d'un millier de contributions dessus – et je veux saluer la mobilisation citoyenne de l'ensemble des Istréennes et des Istréens, l'ensemble des Entressenoises et des Entressenois qui sont en train de se mobiliser fortement pour donner leur avis. Le but de cette délibération est de me permettre, au nom du Conseil municipal, de donner notre avis, qui est évidemment négatif, à ce projet d'incinérateur.

Y a-t-il des interventions sur le sujet ?

Monsieur Broc, vous avez la parole.

M. BROC.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, en effet, ce qui est qualifié de chaufferie par l'entreprise SUEZ s'apparente bel et bien à un incinérateur qui aura des conséquences en termes de pollution de l'air et en termes de nuisances. Et je dis – je suis en parfait accord avec la majorité sur ce point – qu'il y en a assez de voir que certains continuent de considérer Istres, Entressen, mais aussi la zone de Fos comme des déversoirs naturels pour des déchets que l'on ne veut pas ailleurs. Cela suffit. Il faut tordre définitivement le cou à cette conception. Nous avons eu la décharge d'Entressen pendant des décennies, nous avons eu la décharge illégale dans laquelle on a déversé les gravats de l'ancien théâtre de l'Olivier, nous avons l'incinérateur de Fos ; cela suffit. Je voterai donc en faveur de votre délibération.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur Broc.

Y a-t-il une intervention ?

Monsieur Grimaldi, vous avez la parole.

M. GRIMALDI.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs, notre groupe votera pour la délibération n° 1 du Conseil municipal de ce mardi 28 avril, à savoir l'autorisation donnée à M. le Maire de déposer dans le registre d'enquête publique. Nous souhaitons apporter quelques précisions sur ce dossier global qui, en fait, concerne plus généralement la problématique de gestion des déchets.

Pour notre groupe, nous continuons à travailler sur l'ensemble des documents publiés sur le site de l'enquête publique, auxquels nous n'avons eu accès qu'à partir du 13 avril, date d'ouverture de la procédure. Il ne vous aura d'ailleurs pas échappé que ce dossier représente un très gros volume d'informations puisqu'il y a l'ensemble des dossiers techniques déposés par le prestataire fournisseur du projet.

Aujourd'hui, la presse locale s'est fait l'écho de la large mobilisation citoyenne et associative qui s'oppose au projet. Nous avons également porté notre attention sur la lecture

de très nombreuses contributions – vous l'avez dit, près de 1 200 déposées sur le registre de l'enquête publique à ce jour – mais aussi aux échanges directs que nous avons pu avoir au quotidien avec les Istréennes et les Istréens. Ce projet apportera finalement un point très positif, à savoir la possibilité qui nous est donnée à tous de nous emparer collectivement du sujet de la gestion des déchets de notre ville, de notre Métropole – qui en a la compétence – et de notre région. Nous avons une belle opportunité pour continuer à travailler sur un sujet qui se limite habituellement à déposer son sac d'ordures ménagères dans le container adéquat, à faire nos apports d'emballages et de verre dans les points de collecte sélective et aller déposer nos encombrants à la déchetterie et, au final, s'acquitter de notre taxe d'enlèvement d'ordures ménagères. Nous avons l'opportunité, comme vous le dites ce matin dans la presse, de défendre une autre vision du traitement des déchets axée sur la réduction à la source, le tri et le recyclage.

Utilisons l'énergie de cette mobilisation pour travailler sur le fond du dossier. Votre position de vice-président à la Métropole et les quatre autres élus Istréens qui représentent la ville à la Métropole doivent nous permettre de porter une parole constructive et de réelles propositions pour améliorer notre gestion collective des déchets. Soyons acteurs et non pas spectateurs de ce sujet majeur pour l'environnement.

Prenons déjà conscience de notre propre production de déchets – environ 15 000 tonnes par an pour la ville – et de son traitement actuel, à savoir l'enfouissement au sein d'une installation de stockage de déchets non-dangereux située aux Pennes-Mirabeau. Puis travaillons sur des solutions d'amélioration, comme la possibilité et l'obligation de séparer les biodéchets fermentescibles afin de diminuer la quantité globale incinérée ou enfouie. Il nous faut prendre de la hauteur et nous poser les bonnes questions face à une situation qui ne s'améliore pas vraiment.

Nous disposons de nombreuses données dans les rapports annuels de la Métropole et ceux de l'ORDEC, l'Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire. Quelques chiffres très rapidement : en 10 ans, nous sommes passés, pour la Métropole, de 627 kilos à 563 kilos de déchets générés par an et par personne. On voit que, à ce rythme, parler de diminution à la source reste au stade de la bonne intention. Malgré toutes les démarches de tri à la source avec la collecte collective et la valorisation matière par recyclage de ce qui peut l'être, la Métropole enfouit encore près de 300 000 tonnes de déchets par an, soit 30 % de sa production annuelle totale. Si l'on se place au niveau de la région, on est sur une quantité enfouie de l'ordre de 1 500 000 tonnes par an. Par ailleurs, les lois de 2015 relative à la transition énergétique et de 2020, anti-gaspillage pour une économie circulaire, imposent de réduire drastiquement les quantités enfouies et la valorisation énergétique pour les déchets non-valorisables à échéance 2025, 2030 et 2035.

De quelles voies technologiques éprouvées dispose-t-on pour réduire les quantités enfouies ? En tant qu'élus municipaux, mais aussi en tant que citoyens, il nous semble fondamental de demander aux collectivités territoriales, Région et Métropole, d'avoir une démarche d'analyse structurée sur ce sujet des déchets, en analysant par exemple les flux logistiques entre les lieux de production, de stockage et de traitement actuels et futurs, en examinant les infrastructures routières et ferroviaires pour assurer cette logistique, en identifiant des lieux potentiels prenant en compte les contraintes d'acceptabilité, de proximité d'habitations et d'environnement et en équilibrant les capacités des unités de traitement de façon à répartir équitablement la charge sur l'ensemble du territoire concerné. En résumé, une vraie politique de planification.

Notre groupe est volontaire pour apporter nos compétences internes et contribuer à ce travail de proposition qui pourrait prendre la forme d'un groupe de travail collectif en capacité de rédiger un dossier et un cahier de propositions à destination de la Région et de la Métropole, pour avancer sur ce sujet à propos duquel nous sommes, à ce

jour, encore très loin des objectifs fixés et attendus. Vous pouvez compter sur notre mobilisation active.

M. le MAIRE.- Merci pour votre offre de travail qui pourra effectivement être étudiée lorsque nous nous pencherons davantage sur la question des déchets, même si nous sommes pour l'instant très pris par l'idée d'empêcher cet incinérateur. Je vous remercie tous les deux pour vos interventions et je voudrais aussi saluer le travail de l'adjoint à l'environnement, Luc Brezia, qui se mobilise fortement avec les services pour diffuser cette information et surtout s'opposer à ce projet. Nous avons reçu SUEZ à deux reprises pour leur dire notre mécontentement. Malgré toutes les présentations et PowerPoint qu'ils nous ont présentés, nous leur avons rappelé ce qui a été dit entre autres par M. Broc – vous avez parlé de tout un tas de choses sur la mobilité et les déchets : la bonne répartition. C'est tout l'enjeu de ce territoire. Bien sûr, il faut une politique de traitement des déchets en amont et en aval, mais il faut aussi et surtout que tout le monde assume ce traitement des déchets et pas toujours le même territoire. C'est là où il y a maintenant, pour nous, une espèce d'opposition de principe. Quel que soit le projet qu'ils nous ont présenté, j'en ai quand même un peu ras-le-bol – pour parler poliment – qu'Istres soit toujours le territoire ciblé pour traiter les déchets des autres. C'est le message que j'ai porté à SUEZ et c'est le message que nous allons porter demain lors de la réunion publique où nous allons être, je crois, très nombreux.

Merci à tous les deux. Je le soumets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

FINANCES

2- Élections du président de séance pour les votes du Compte financier unique (C.F.U) 2025
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Comme il s'agit du Compte financier unique, je vous propose de désigner un président de séance. Je ne peux pas participer, en ma qualité de Maire, à ces votes et je propose donc à l'adjointe aux finances, Mme Pons-Follea, de prendre la présidence.

Personne ne s'y oppose ? Personne ne s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

M. le MAIRE.- Madame Pons-Follea, je vous laisse le micro et la main le temps de passer ces délibérations au vote.

(M. le Maire quitte la séance. Mme Pons-Follea en reprend la présidence en son absence.)

3- Compte financier unique 2025 – budget principal
Rapporteur : Mme PONS-FOLLEA

Mme PONS-FOLLEA.- Bonsoir à tous. La délibération n° 3 concerne le Compte financier unique 2025 sur le budget principal. Avant de débuter toutes les délibérations qui concernent les comptes financiers uniques, je voulais présenter, pour les néophytes en particulier, ce qu'est le Compte financier unique. C'est un document qui est commun à l'ordonnateur, c'est-à-dire nous – la commune –, et aux comptables publics. Il retrace

l'exécution réelle du budget en dépenses ou en recettes, à la fois dans la section de fonctionnement et dans la section d'investissement. C'est un constat, une photographie comptable de ce qui a été réalisé par la précédente majorité.

Concernant le Compte financier du budget principal, la section de fonctionnement affiche un résultat de + 4,6 M€, quand la section d'investissement termine à - 2,5 M€. C'est grâce à des restes à réaliser en dépenses d'investissement que le solde de la section d'investissement passe en positif. Au total, le résultat global est annoncé à 15,4 M€.

Il est tout de même important de préciser que cela ne traduit pas une capacité d'investissement immédiate, parce que ce solde inclut un excédent provisoire de 11,5 M€ qui correspond à des opérations en délégation ou en transfert de maîtrise d'ouvrage de la Métropole. Tout ceci fait que le seul solde d'investissement finit, pour l'année 2025, à - 734 000 €.

J'en appelle désormais au vote.

Y a-t-il des questions ou des points particuliers ?

Allez-y, Monsieur Broc.

M. BROC.- Je voudrais juste intervenir pour expliquer mon vote. C'est vrai que c'est un document comptable, mais ce document est l'expression de choix financiers et politiques de l'ancienne majorité. Je l'ai dit pendant toute la campagne et M. le Maire vient de le dire aussi à sa manière, les choix financiers de l'ancienne majorité ont amené à des fondamentaux budgétaires très mauvais, très peu sains. Nous avons eu un budget obèse pendant des années – et encore en 2025 –, c'est-à-dire un budget beaucoup plus important que celui des communes de la même strate et avec la même population. Nous avons des dépenses de fonctionnement très supérieures – nous sommes à peu près à 70 % de dépenses de fonctionnement – quand un budget sain affiche autour de 60 %.

Nous avons connu en 2025 une augmentation des charges de personnel (+ 1,6 M€), alors qu'elles sont déjà très importantes. Nous avons eu des dépenses parfaitement inutiles (1,8 M€ dépensés pour la construction du bâtiment Nexus et ses équipements). Dans ce document budgétaire, il y a ce que l'on voit et ce que l'on voit moins. J'ai parlé, pendant la campagne, de tel ou tel impayé important et des salaires très élevés pour certains hauts fonctionnaires de la ville. Tout cela, c'est le résultat budgétaire de l'ancienne majorité.

Je ne vais pas en rajouter, mais j'ai combattu ces choix budgétaires pendant toute la campagne et je voterai donc logiquement contre ce Compte financier unique 2025.

Mme PONS-FOLLEA.- J'en appelle désormais au vote.

Nous avons déjà un vote contre avec M. Broc. Y en a-t-il d'autres ?

Qui s'abstient ?

POUR à la majorité des présents et représentés.

POUR : 41 voix (Michèle LEBAN, Jocelyn PLANELLES, Sophie DECLERCQ, Franck BALDYS, Aurélie LECAT, Adrien BOUTERIN, Delphine PELLAFIGUE, Ghislain VIENOT, Marion MIGUEL PAREDES, Pascal DELON, Bérengère PONS-FOLLEA, Luc BREZIA, Jacques BESSY, Cécile TIVOLI, Alain VENEL, Pascale BENEUX, Hervé ROUAT, Bertrand LEMIRE, Karine LAVIGNE, Fatima FLORES, Cécile GAUDINO, Cyril ANDRAUD, Céline BRULL, Emmanuelle

REYNAUD-SUE, Aurélie PERNELET, Julien BARRIAL, Romain BARROCA, Manon BENCHENAFI, Clara VITALE, Vincent FRAU, Lucas DURAND, Maxime JAVERZAC, Délia ROBERT, Clément WAJNBERG-KOHN, Patrick GRIMALDI, Magali SIREROLS, Suzel AYOT, David GIBAUD, Christelle BELLAY, Patricia SANTINI, Emmanuelle TAUPIN-MAYOR)

CONTRE : 1 voix (Damien BROC)

4- Compte Financier Unique 2025 – budget annexe de la régie des agents de la ville d'Istres
Rapporteur : Mme PONS-FOLLEA

Mme PONS-FOLLEA.- Le résultat global cumulé de clôture est de 25 000 €. Le Conseil municipal est donc invité à approuver le Compte financier unique de cet exercice 2025.

Y a-t-il des interventions sur cette délibération ?

J'en appelle au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? M. Broc.

POUR à la majorité des présents et représentés.

POUR : 41 voix (Michèle LEBAN, Jocelyn PLANELLES, Sophie DECLERCQ, Franck BALDYS, Aurélie LECAT, Adrien BOUTERIN, Delphine PELLAFIGUE, Ghislain VIENOT, Marion MIGUEL PAREDES, Pascal DELON, Bérengère PONS-FOLLEA, Luc BREZIA, Jacques BESSY, Cécile TIVOLI, Alain VENEL, Pascale BENEUX, Hervé ROUAT, Bertrand LEMIRE, Karine LAVIGNE, Fatima FLORES, Cécile GAUDINO, Cyril ANDRAUD, Céline BRULL, Emmanuelle REYNAUD-SUE, Aurélie PERNELET, Julien BARRIAL, Romain BARROCA, Manon BENCHENAFI, Clara VITALE, Vincent FRAU, Lucas DURAND, Maxime JAVERZAC, Délia ROBERT, Clément WAJNBERG-KOHN, Patrick GRIMALDI, Magali SIREROLS, Suzel AYOT, David GIBAUD, Christelle BELLAY, Patricia SANTINI, Emmanuelle TAUPIN-MAYOR)

ABSTENTION : 1 voix (Damien BROC)

5- Compte Financier Unique 2025 – budget annexe de la régie municipale des transports
Rapporteur : Mme PONS-FOLLEA

Mme PONS-FOLLEA.- Le résultat global cumulé de clôture pour l'année 2025 est de 20 310 €. Je rappelle également que le budget a été en partie financé par une subvention de la commune à hauteur de 500 000 €.

Y a-t-il des interventions sur cette délibération ?

J'en appelle au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? M. Broc.

POUR à la majorité des présents et représentés.

POUR : 41 voix (Michèle LEBAN, Jocelyn PLANELLES, Sophie DECLERCQ, Franck BALDYS, Aurélie LECAT, Adrien BOUTERIN, Delphine PELLAFIGUE, Ghislain VIENOT, Marion MIGUEL PAREDES, Pascal DELON, Bérengère PONS-FOLLEA, Luc BREZIA, Jacques BESSY, Cécile TIVOLI, Alain VENEL, Pascale BENEUX, Hervé ROUAT, Bertrand LEMIRE, Karine LAVIGNE, Fatima FLORES, Cécile GAUDINO, Cyril ANDRAUD, Céline BRULL, Emmanuelle REYNAUD-SUE, Aurélie PERNELET, Julien BARRIAL, Romain BARROCA, Manon BENCHENAFI, Clara VITALE, Vincent FRAU, Lucas DURAND, Maxime JAVERZAC, Délia ROBERT, Clément WAJNBERG-KOHN, Patrick GRIMALDI, Magali SIREROLS, Suzel AYOT, David GIBAUD, Christelle BELLAY, Patricia SANTINI, Emmanuelle TAUPIN-MAYOR)

ABSTENTION : 1 voix (Damien BROC)

6- <u>Compte Financier Unique 2025 – budget annexe de la régie municipale des pompes funèbres</u>
Rapporteur : Mme PONS-FOLLEA

<u>Mme PONS-FOLLEA</u>.- Le résultat global cumulé de clôture termine pour 2025 à 144 000 €.

Y a-t-il des interventions sur cette délibération ?

J'en appelle au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? M. Broc.

POUR à la majorité des présents et représentés.

POUR : 41 voix (Michèle LEBAN, Jocelyn PLANELLES, Sophie DECLERCQ, Franck BALDYS, Aurélie LECAT, Adrien BOUTERIN, Delphine PELLAFIGUE, Ghislain VIENOT, Marion MIGUEL PAREDES, Pascal DELON, Bérengère PONS-FOLLEA, Luc BREZIA, Jacques BESSY, Cécile TIVOLI, Alain VENEL, Pascale BENEUX, Hervé ROUAT, Bertrand LEMIRE, Karine LAVIGNE, Fatima FLORES, Cécile GAUDINO, Cyril ANDRAUD, Céline BRULL, Emmanuelle REYNAUD-SUE, Aurélie PERNELET, Julien BARRIAL, Romain BARROCA, Manon BENCHENAFI, Clara VITALE, Vincent FRAU, Lucas DURAND, Maxime JAVERZAC, Délia ROBERT, Clément WAJNBERG-KOHN, Patrick GRIMALDI, Magali SIREROLS, Suzel AYOT, David GIBAUD, Christelle BELLAY, Patricia SANTINI, Emmanuelle TAUPIN-MAYOR)

ABSTENTION : 1 voix (Damien BROC)

7- <u>Compte Financier Unique 2025 – budget annexe de la régie du bowling municipal d'Istres</u>
Rapporteur : Mme PONS-FOLLEA

<u>Mme PONS-FOLLEA</u>.- Le résultat global cumulé de clôture termine pour 2025 à 145 000 €.

Y a-t-il des interventions sur cette délibération ?

J'en appelle au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? M. Broc.

POUR à la majorité des présents et représentés.

POUR : 41 voix (Michèle LEBAN, Jocelyn PLANELLES, Sophie DECLERCQ, Franck BALDYS, Aurélie LECAT, Adrien BOUTERIN, Delphine PELLAFIGUE, Ghislain VIENOT, Marion MIGUEL PAREDES, Pascal DELON, Bérengère PONS-FOLLEA, Luc BREZIA, Jacques BESSY, Cécile TIVOLI, Alain VENEL, Pascale BENEUX, Hervé ROUAT, Bertrand LEMIRE, Karine LAVIGNE, Fatima FLORES, Cécile GAUDINO, Cyril ANDRAUD, Céline BRULL, Emmanuelle REYNAUD-SUE, Aurélie PERNELET, Julien BARRIAL, Romain BARROCA, Manon BENCHENAFI, Clara VITALE, Vincent FRAU, Lucas DURAND, Maxime JAVERZAC, Délia ROBERT, Clément WAJNBERG-KOHN, Patrick GRIMALDI, Magali SIREROLS, Suzel AYOT, David GIBAUD, Christelle BELLAY, Patricia SANTINI, Emmanuelle TAUPIN-MAYOR)

ABSTENTION : 1 voix (Damien BROC)

8- <u>Compte Financier Unique 2025 – budget annexe de la nouvelle régie municipale du centre équestre du Deven</u>
Rapporteur : Mme PONS-FOLLEA

<u>Mme PONS-FOLLEA</u>.- Pour rappel, l'année 2025 correspond au premier exercice de la nouvelle régie municipale du Deven, puisqu'elle a été créée le 1er janvier 2025 en reprenant une partie des résultats de l'ancienne régie qui dépendait du SAN Ouest-Provence. Elle a été scindée en deux établissements : un service public administratif qui regroupe tout ce qui est équitation adaptée, EMS et scolaire, et un service public industriel et commercial qui reprend tout ce qui est enseignement de l'équitation, les pensions pour les chevaux, les locations de boxes, les concours et les formations.

L'exercice se solde par un déficit d'exploitation de 182 255 € mais, grâce à un report positif de l'année 2024, le résultat d'exploitation de clôture termine à - 12 000 €. Cela rejoint ce que l'on a vu au tout début quant aux difficultés que connaît cette régie.

Y a-t-il des interventions sur cette délibération ?

J'en appelle au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? M. Broc.

POUR à la majorité des présents et représentés.

POUR : 41 voix (Michèle LEBAN, Jocelyn PLANELLES, Sophie DECLERCQ, Franck BALDYS, Aurélie LECAT, Adrien BOUTERIN, Delphine PELLAFIGUE, Ghislain VIENOT, Marion MIGUEL PAREDES, Pascal DELON, Bérengère PONS-FOLLEA, Luc BREZIA, Jacques BESSY, Cécile TIVOLI, Alain VENEL, Pascale BENEUX, Hervé ROUAT, Bertrand LEMIRE, Karine LAVIGNE, Fatima FLORES, Cécile GAUDINO, Cyril ANDRAUD, Céline BRULL, Emmanuelle REYNAUD-SUE, Aurélie PERNELET, Julien BARRIAL, Romain BARROCA, Manon BENCHENAFI, Clara VITALE, Vincent FRAU, Lucas DURAND, Maxime

JAVERZAC, Délia ROBERT, Clément WAJNBERG-KOHN, Patrick GRIMALDI, Magali SIREROLS, Suzel AYOT, David GIBAUD, Christelle BELLAY, Patricia SANTINI, Emmanuelle TAUPIN-MAYOR)

ABSTENTION : 1 voix (Damien BROC)

9- Compte Financier Unique 2025 – budget annexe de la régie du Nexus
Rapporteur : Mme PONS-FOLLEA

Mme PONS-FOLLEA.- La régie du Nexus a été créée récemment, en février 2025. Nous en avions parlé lors du précédent Conseil municipal, l'exercice 2025 se caractérise par un déficit d'exploitation de - 254 000 €. Les recettes sont très inférieures aux prévisions et le résultat de clôture est, pour l'année 2025, de - 179 000 €.

Y a-t-il des interventions sur cette délibération ?

J'en appelle au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? M. Broc.

POUR à la majorité des présents et représentés.

POUR : 41 voix (Michèle LEBAN, Jocelyn PLANELLES, Sophie DECLERCQ, Franck BALDYS, Aurélie LECAT, Adrien BOUTERIN, Delphine PELLAFIGUE, Ghislain VIENOT, Marion MIGUEL PAREDES, Pascal DELON, Bérengère PONS-FOLLEA, Luc BREZIA, Jacques BESSY, Cécile TIVOLI, Alain VENEL, Pascale BENEUX, Hervé ROUAT, Bertrand LEMIRE, Karine LAVIGNE, Fatima FLORES, Cécile GAUDINO, Cyril ANDRAUD, Céline BRULL, Emmanuelle REYNAUD-SUE, Aurélie PERNELET, Julien BARRIAL, Romain BARROCA, Manon BENCHENAFI, Clara VITALE, Vincent FRAU, Lucas DURAND, Maxime JAVERZAC, Délia ROBERT, Clément WAJNBERG-KOHN, Patrick GRIMALDI, Magali SIREROLS, Suzel AYOT, David GIBAUD, Christelle BELLAY, Patricia SANTINI, Emmanuelle TAUPIN-MAYOR)

ABSTENTION : 1 voix (Damien BROC)

M. le MAIRE.- Merci, Madame Pons-Follea, d'avoir assuré la présidence de séance.

20- Règlement budgétaire et financier
Rapporteur : Mme PONS-FOLLEA

Mme PONS-FOLLEA.- Pour rappel, le document budgétaire et financier est un document obligatoire qui est adopté en début de mandature. Ce document rappelle toutes les règles de gestion budgétaire comptable et financière de la ville d'Istres. C'est un cadre commun de référence pour les élus, mais aussi pour les services de la mairie et cela nous permet de garantir la sécurité juridique, la sincérité des comptes et l'homogénéité des pratiques. Cela donne de la lisibilité et de la transparence pour comprendre le cadre financier de la commune.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des prises de parole ?

Je le soumets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

17- <u>Affectation des résultats 2025 du budget principal et des budgets annexes</u>
Rapporteur : Mme PONS-FOLLEA

<u>Mme PONS-FOLLEA</u>.- Le principe est de financer la section d'investissement si la section de fonctionnement est excédentaire. Comme les régies du Nexus et du Deven sont déficitaires, il n'y a pas besoin d'affecter du résultat. Pour la régie des agents, pour celle des transports et pour le bowling, il n'y a pas de besoins en section d'investissement. Pour le budget primitif, comme nous avons un excédent provisoire de 11,5 M€ – qui sont de la Métropole –, nous devons affecter une partie du résultat du fonctionnement vers la section d'investissement. Concernant la régie des pompes funèbres, comme le résultat d'investissement est négatif, il y a également besoin de financements.

<u>M. le MAIRE</u>.- Y a-t-il des interventions, des votes contre ou des abstentions ?

POUR à la majorité des présents et représentés.

POUR : 36 voix (Robin PRÉTOT, Michèle LEBAN, Jocelyn PLANELLES, Sophie DECLERCQ, Franck BALDYS, Aurélie LECAT, Adrien BOUTERIN, Delphine PELLAFIGUE, Ghislain VIENOT, Marion MIGUEL PAREDES, Pascal DELON, Bérengère PONS-FOLLEA, Luc BREZIA, Jacques BESSY, Cécile TIVOLI, Alain VENEL, Pascale BENEUX, Hervé ROUAT, Bertrand LEMIRE, Karine LAVIGNE, Fatima FLORES, Cécile GAUDINO, Cyril ANDRAUD, Céline BRULL, Emmanuelle REYNAUD-SUE, Aurélie PERNELET, Julien BARRIAL, Romain BARROCA, Manon BENCHENAFI, Clara VITALE, Vincent FRAU, Lucas DURAND, Maxime JAVERZAC, Délia ROBERT, Clément WAJNBERG-KOHN, Damien BROC)

ABSTENTIONS : 7 voix (Patrick GRIMALDI, Magali SIREROLS, Suzel AYOT, David GIBAUD, Christelle BELLAY, Patricia SANTINI, Emmanuelle TAUPIN-MAYOR)

10- <u>Budget primitif 2026 – budget principal</u>
Rapporteur : Mme PONS-FOLLEA

<u>Mme PONS-FOLLEA</u>.- Depuis le début de cette mandature, nous travaillons sur le budget et avons conscience qu'attendre fin avril contraint à ne pas engager de nouvelles dépenses tant que le budget n'est pas voté. Nous avons conscience que cette situation a pu avoir des impacts sur certains projets ou sur certaines structures, et nous le regrettons. Cette rigueur était toutefois indispensable pour sécuriser la situation financière de la ville dès le démarrage de notre mandat.

Nous faisons désormais le choix de voter le budget 2027 en fin d'année, afin de retrouver un pilotage budgétaire plus efficace, davantage anticipé et plus lisible. Cela aura comme conséquence que nous entamerons un travail de cadrage budgétaire dès le mois de septembre 2026. Nous nous appuierons sur des conférences budgétaires, nous associerons les services et les élus concernés en cohérence avec les enseignements que nous apportera l'audit financier. Ce travail préparatoire nous permettra d'engager de manière durable des améliorations dans la gestion de la collectivité et d'ajuster certaines pratiques. L'objectif est de construire un budget qui traduise concrètement les engagements de notre projet de mandat, tout en s'inscrivant dans un cadre financier soutenable et responsable.

Concernant les subventions aux associations, M. le Maire en a parlé tout à l'heure et nous en reparlerons lors du prochain Conseil municipal le 28 mai.

C'est un budget de transition et de stabilité que nous vous proposons ce soir. Nous devons assumer l'héritage budgétaire et poser les fondations d'une trajectoire responsable pour la suite de ce mandat, afin de réaliser notre programme de campagne.

Le budget principal est présenté à l'équilibre, mais un équilibre fragile tant en fonctionnement qu'en investissement, pour un total de 174,7 M€. Le budget de fonctionnement est en hausse par rapport à 2025 et s'élève à 117,1 M€. Les charges de personnel ont une place importante (68,5 M€, soit 63 % des dépenses réelles). Je précise que les seuils de vigilance mentionnés par la Chambre régionale des comptes, la direction générale des collectivités locales ou l'Observatoire des finances de la gestion publique locale sont de 50 à 55 %. Ce ratio élevé accroît la vulnérabilité face à l'inflation et réduit la capacité d'autofinancement. Nous allons en parler un peu plus tard.

Pour le budget de fonctionnement, les choix qui ont été réalisés sont bien sûr de ne pas augmenter les taux d'imposition. Comme l'a précisé M. le Maire, l'attribution de compensation pèse lourd dans ce budget de fonctionnement.

Pour Nexus, la commune prévoit une contribution exceptionnelle de 594 000 € et, pour le Deven, une contribution exceptionnelle de 107 000 €.

Pour ce qui concerne le budget d'investissement, la section d'investissement est en baisse, à 57,7 M€ soit 32 % de moins que l'année dernière. Il s'inscrit dans la continuité des projets lancés avant notre arrivée, que nous devons poursuivre, parce qu'ils sont malheureusement engagés et que nous sommes contraints contractuellement. Les marges de manœuvre sont donc limitées. Néanmoins, nous avons fait le choix d'y intégrer la mise en place, avant fin juin, de la climatisation dans les écoles, en priorisant celles qui recevront les élèves dans le cadre des centres de loisir. Nous avons également intégré dans le budget d'investissement 300 000 € pour la mise en fonctionnement des sirènes d'alerte à la population, indispensables à notre sécurité.

Je vais conclure par la dette. Au 1er janvier 2026, notre encours de dette est de 50 M€ et la commune devra verser, en 2026, 6,9 M€ de dettes (1,3 M€ d'intérêts et 5,6 M€ pour rembourser notre capital). M. le Maire l'a dit tout à l'heure, l'épargne nette devient négative à - 1,188 M€. La commune ne dégage pas assez de marges de fonctionnement pour financer à la fois son fonctionnement, sa dette et ses investissements. Finalement, l'épargne disponible sert aujourd'hui à rembourser la dette et non pas à investir. Ce niveau d'investissement n'est pas soutenable à long terme. Nous devons retrouver, durant notre mandature, une épargne nette positive en agissant à la fois sur le pilotage des dépenses, la priorisation des investissements et sur le calendrier budgétaire. Nous allons donc, comme le précisait M. le Maire, revoir notre politique d'investissement pour les projets à venir, mais aussi pour ceux qui sont engagés, pour revenir à un niveau soutenable financièrement.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions concernant ce budget ?

Madame Sirerols, vous avez la parole.

Mme SIREROLS.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs.

Vous avez pris la précaution de nous apporter énormément d'informations, mais un petit rappel quand même : le vote du budget primitif est l'acte de vérité d'une municipalité. Pour vous, Monsieur le Maire, cet exercice intervient un mois à peine après votre élection et

avant les conclusions de l'audit en faveur duquel nous avons voté. Il s'agit d'un budget de transition, vous l'avez dit, sans réelle vision et traduction des annonces ou du programme que vous avez portés. C'est donc une année qui va être quelque peu singulière, une année blanche par rapport à toutes vos annonces – c'est important de le souligner – et nous attendons désormais des positions claires, différées pour le moment au regard de l'audit à venir – ce que l'on veut bien comprendre – et nous serons extrêmement vigilants. De fait, ce budget manque de visibilité stratégique. La stratégie qui est annoncée aujourd'hui est de remettre le budget d'équerre durant cette première année. Pour le reste, on comprend bien que c'est différé et que l'on est en attente. Nous serons extrêmement vigilants sur les annonces qui peuvent être faites sur la question du personnel, autour du fait que nous vivons au-dessus de nos moyens et, comme vous l'avez annoncé, nous verrons comment toutes ces décisions seront accompagnées, parce que la question de l'accompagnement restera pour nous prioritaire.

M. le MAIRE.- Merci. Plus que sur votre vigilance, nous allons compter sur votre participation. Mme Pons-Follea l'évoquait, pour que les investissements puissent être soutenables, il faut voir loin. Il faut donc que nous lancions ce comité de pilotage des investissements à l'échelle de la commune pour que nous puissions le travailler services par services, qu'il n'y ait pas seulement un catalogue annuel de demandes d'investissement qui arrivent à la fois de tous les élus ou de tous les services et qu'il puisse y avoir une réflexion d'ensemble. Il va peut-être falloir aussi faire un groupe de travail spécifique sur les pistes d'économie qui pourront être envisagées à l'issue de l'audit. Je trouverais intéressant que l'on puisse avoir votre avis dès ce moment-là et ne pas simplement compter sur votre vigilance pour voir le résultat lors du Conseil municipal.

Mme SIREROLS.- Cela me va très bien, mais la question pourrait déjà se poser. Nous avons parlé du Deven. Il y a un investissement de 20 000 € sur les équidés : est-ce opportun. Est-ce maintenant ? Nous aurions pu avoir un avis et en discuter.

M. le MAIRE.- Nous en discuterons. Pour le Deven, encore une fois, le budget qu'a présenté Mme Pons-Follea n'est pas le nôtre. C'est celui qui a été présenté par la précédente majorité. Nous n'avons quasiment rien touché, si ce n'est à la marge pour équiper deux urgences qui nous paraissaient importantes : la climatisation dans les écoles parce qu'elle n'était pas budgétée – le marché était préparé, mais il n'y avait pas l'argent, ni en recettes ni en dépenses pour pouvoir le faire – et les sirènes d'alarme d'évacuation. Je rappelle que nous sommes quand même sur un territoire où il y a plusieurs plans particuliers d'intervention et de risques et que nous ne pouvons pas, s'il faut demain déclencher une sirène pour la population, continuer comme cela. Ce sont les deux seules choses que nous avons modifiées sur ce budget. Tout le reste, nous allons le voir après et c'est tout le travail que va nous permettre l'audit auquel vous serez bien évidemment associés afin de donner votre avis.

Encore une fois, le budget qui est là n'est pas vraiment le nôtre et l'urgence pour le centre équestre – sur la piste que vous évoquez, je n'ai aucun problème pour faire des groupes de travail afin que vous puissiez voir les élus délégués en charge de ces thématiques et travailler avec eux, donner vos pistes – était de savoir, dans les semaines avant la *deadline* du 30 avril pour voter un budget, comment on équilibre 102 000 € de déficit alors que nous ne sommes pas censés pouvoir donner des subventions, sauf cas très particuliers, et éviter une tutelle de la Chambre régionale des comptes. Nous sommes effectivement sur une année de transition, nous sauvons ce budget qui, encore une fois, n'a pas été préparé par nos soins. Nous allons ensuite donner de la perspective et nous le ferons bien volontiers avec vous.

M. le MAIRE.- Monsieur Broc, vous vouliez prendre la parole.

M. BROC.- Oui, très brièvement pour dire que j'ai bien conscience qu'il s'agit d'un budget dont vous héritez, que vous n'avez plus que très légèrement amendé. Ce budget primitif de 2026 a les défauts des précédents budgets, notamment du budget 2025, avec des fondamentaux qui ne sont pas bons. Je pense que l'exécution budgétaire, c'est-à-dire les mesures que vous allez prendre d'économies et autres durant l'année vont pouvoir, peut-être, permettre de corriger les choses. Ce qui m'inquiète un peu, c'est tout de même de voir que la capacité de la Ville à se désendetter recule cette année : on passe de 7,3 ans à plus de 11 ans. 10 ans, en durée de désendettement, est la ligne rouge.

Je fais la différence entre le budget primitif que l'on vote aujourd'hui et l'exécution et le CFU que l'on votera en fin d'année.

Je suis tout à fait d'accord avec vous sur la nécessité d'une cure d'amaigrissement, en baissant les dépenses. Je dis simplement qu'il faut faire preuve de doigté. Parfois, le diable se cache dans les détails. Vous savez que je suis particulièrement attaché aux affaires scolaires. J'ai observé une petite chose, mais il faut quand même faire attention : une baisse de 10 % en 2026 du budget consacré aux fournitures scolaires. J'imagine que, ici comme ailleurs, nous avons une légère baisse des effectifs scolaires – c'est à vérifier, mais je pense que c'est cela. Cependant, je pense que 10 % vont au-delà de la baisse des effectifs scolaires. J'appelais votre attention là-dessus.

Sur les personnels, on commence à en entendre parler ici et là. Ma collègue vient d'y faire allusion. Vous allez mettre fin, et c'est logique, aux postes de contractuels de Nexus. C'est une conséquence logique d'une situation très déficitaire. En revanche, pouvez-vous nous éclairer sur une chose ? Il y a des contractuels dans de nombreux autres services. Que va-t-il advenir de ces contractuels ? Allez-vous supprimer tous les contrats ou allez-vous faire un tri et, si oui, en fonction de quels critères ?

Et il y a les fonctionnaires qui partent à la retraite. La précédente majorité, à juste titre, n'a pas renouvelé tous les départs à la retraite ces dernières années. Quelle politique allez-vous appliquer cette année, en sachant que les contractuels, finalement, sont les personnes qui sont dans la plus grande précarité par définition. Ne vaut-il pas mieux mettre l'accent sur des non-renouvellements de départ à la retraite ? Voilà pour la partie Dépenses.

Pour la partie Recettes, je veux dire deux mots, pour l'avenir et évidemment pas pour cette année. Il va falloir changer de logiciel fiscal. À un moment donné, quand on le pourra, il faudra s'atteler à baisser la taxe foncière, qui pèse sur les Istréens. Il faut reconnaître que, ces six dernières années, les Istréens ont fait des efforts considérables, qu'il faut quand même souligner.

Ensuite, je veux dire deux mots sur les « petites » taxes petites, qui pèsent lourd sur les patrons et les petites entreprises. La Ville d'Istres perçoit des revenus de la taxe locale sur les publicités extérieures et de la taxe d'aménagement. Ce sont des taxes qui ne pèsent pas que sur les petits patrons, mais qui pèsent aussi, et lourdement, sur les petits patrons. Il faudra, à un moment donné, arrêter d'empiler les taxes qui mettent à mal l'activité économique et qui mettent à mal la volonté d'entreprendre de nos entrepreneurs. Pendant la campagne électorale, j'ai vu des commerçants, notamment à Entressen, qui se plaignaient de devoir payer une taxe sur les publicités extérieures. Ce sont des centaines d'euros qui viennent s'ajouter à d'autres centaines d'euros concernant d'autres taxes.

Dernière question : *quid* de l'exonération des droits de place des commerçants du marché d'Entressen ? On en avait parlé au dernier conseil municipal. J'avais évoqué cette piste. Ce sont peu de choses pour le budget de la ville d'Istres mais, pour les marchands qui ont le courage, qui ont la volonté et que l'on peut remercier de venir fidèlement au marché d'Entressen tous les vendredis, ce serait un juste retour des choses

que de les exonérer de droit de place. Je parle des commerçants du marché d'Entressen le vendredi. Merci.

M. le MAIRE.- Pour vous répondre sur les premiers éléments, en ce qui concerne les ressources humaines et le personnel, des CDD comme des vacataires, il y en a toujours et il y en aura toujours dans les collectivités. Ce sont des situations qui peuvent être très particulières, avec des recrutements très spécifiques, qui durent un temps et qu'il faut renouveler. Cela restera et il y en aura toujours. La question est le volume global de notre masse salariale. Vous l'avez dit vous-même, la première piste pour maîtriser cette masse salariale est de maîtriser les départs en retraite, par rapport au niveau de recrutement.

Je ne vais pas faire d'arbitrage aujourd'hui. Nous avons lancé un audit RH pour cela. Derrière, il n'y a pas que des chiffres et de la comptabilité, quand on parle de ressources humaines. Il y a des histoires humaines, il y a des hommes et des femmes. Vous êtes d'accord avec cela. Il faut aussi penser cela dans son ensemble. Quel est le niveau de service public que l'on veut mettre en face ? Il ne faut pas juste penser un volume de personnel, un volume de finance, mais se demander quel est le besoin et quelles sont nos priorités. Y a-t-il des sujets sur lesquels il faut que l'on continue d'être, avec un nombre de personnels toujours important ? Y en a-t-il d'autres où l'on peut reventiler différemment ? Cela se réfléchit de manière beaucoup plus stratégique et en maille fine. Je me range derrière l'audit qui va nous dégager des pistes pour maîtriser cette masse salariale, tout en respectant les vies humaines qu'il y a derrière et en s'assurant que le service public est toujours rendu, même s'il faudra aussi se poser certainement des questions sur certains services publics que l'on rend. Je n'ai pas d'arbitrage à rendre maintenant, à partir du moment où on lance des audits. Le but est de s'appuyer dessus. On sera aussi preneur de vos propositions en la matière.

Sur la TLPE, la taxe locale sur les publicités extérieures, j'entends. Je ne crois pas que ce soit l'impôt qui grève le plus les finances des entreprises, très honnêtement. Je suis plutôt favorable à ce type de taxes. Pourquoi ? Les enseignes extérieures sont les pubs que l'on voit partout. Même si j'ai su utiliser les pubs et payer moi-même des grands affichages en 4 par 3 à une époque, il est vrai qu'il y en a aussi beaucoup dans la ville. Il y en a surtout beaucoup de petites, qui se développent sur les murs des uns et des autres. Cela a aussi un effet un peu dissuasif, dans le sens où, s'il n'y avait pas cette taxe et s'il était si facile de mettre de l'affichage publicitaire sur son mur de jardin, à côté de la route, la ville serait envahie d'affichages et serait enlaidie par ces publicités.

M. BROC.- Si je peux juste vous répondre, on peut réglementer les affichages publicitaires. Cela se réglemente, notamment à travers le PLU. Mais taxer est une autre chose. Je pense que c'est une taxe de plus qui pèse sur les entrepreneurs.

M. le MAIRE.- Merci. Je suis moyennement d'accord.

Madame Ayot.

Mme AYOT.- Je voulais apporter une précision à M. Broc sur la TLPE, puisque j'étais en charge de cela. D'abord, il y avait eu un très gros travail avec l'équipe de l'office du commerce, avec la pédagogie sur les commerçants. Quand ils s'installaient, on les incitait à faire moins de 7 mètres carrés, etc., ce qui leur évitait de payer la TLPE. Parfois, ils la payent car la vitrophanie est à l'extérieur et non à l'intérieur. Nous avons fait un travail de pédagogie avec eux. Je rejoins M. le Maire là-dessus : ce travail est fait pour faire en sorte que l'on ne soit pas noyé par cette publicité. Le travail avait déjà été entrepris avec l'urbanisme, notamment pour tous ces panneaux qui sont sur les murs d'entrée des lotissements, etc.

M. BOUTERIN.- Je me permets, Monsieur le Maire, de prendre la parole concernant les marchés et principalement le marché d'Entressen. Aujourd'hui, il y a une totale exonération des frais déjà appliquée sur les marchands du marché du matin. On a voté, lors du dernier Conseil municipal, la gratuité pour le marché des producteurs le vendredi après-midi.

M. le MAIRE.- Avant que l'on passe au vote...

Monsieur Broc, rapidement.

M. BROC.- Depuis quand est appliquée cette exonération des droits de place pour les marchands d'Entressen ?

M. BOUTERIN.- Je ne saurais pas vous donner la date mais, à aujourd'hui, il n'y a pas du tout de facturation sur les forains du matin, ni sur ceux du soir.

M. le MAIRE.- A creuser ensemble.

Je vais le soumettre au vote. Avant cela, je rappelle, sur ce vote du budget, que le fait que l'on ait pu voter ce budget, qui toutefois n'est pas le nôtre, permet aussi de sauver la vie associative et les budgets prévus pour la vie associative, qui seront soumis au vote le 28 mai pour l'ensemble des associations. Je veux le dire pour qu'elles le sachent et puissent s'y préparer. Les subventions qui vous seront proposées seront exactement les mêmes que l'année dernière, sans baisse, mais sans hausse non plus. Pour celles et ceux qui ont demandé plus, il était compliqué d'accéder à toutes les requêtes. L'idée était de sauver ce qui était prévu par le budget de nos prédécesseurs. On fera un gros travail, ensuite, pour discuter de tout cela avec le tissu associatif.

Je voudrais en profiter aussi pour remercier le travail des services Finances, parce qu'il n'est pas toujours simple de mettre en musique des choix qui peuvent être, de mon point de vue, des choix politiques déraisonnables. Je veux les rassurer : cela va changer. Je suis confiant pour l'avenir et confiant sur notre capacité à pouvoir redresser les comptes.

Qui vote contre ? Qui s'abstient sur le budget ?

POUR à la majorité des présents et représentés.

POUR : 35 voix (Robin PRÉTOT, Michèle LEBAN, Jocelyn PLANELLES, Sophie DECLERCQ, Franck BALDYS, Aurélie LECAT, Adrien BOUTERIN, Delphine PELLAFIGUE, Ghislain VIENOT, Marion MIGUEL PAREDES, Pascal DELON, Bérengère PONS-FOLLEA, Luc BREZIA, Jacques BESSY, Cécile TIVOLI, Alain VENEL, Pascale BENEUX, Hervé ROUAT, Bertrand LEMIRE, Karine LAVIGNE, Fatima FLORES, Cécile GAUDINO, Cyril ANDRAUD, Céline BRULL, Emmanuelle REYNAUD-SUE, Aurélie PERNELET, Julien BARRIAL, Romain BARROCA, Manon BENCHENAFI, Clara VITALE, Vincent FRAU, Lucas DURAND, Maxime JAVERZAC, Délia ROBERT, Clément WAJNBERG-KOHN)

ABSTENTIONS : 8 voix (Patrick GRIMALDI, Magali SIREROLS, Suzel AYOT, David GIBAUD, Christelle BELLAY, Patricia SANTINI, Emmanuelle TAUPIN-MAYOR, Damien BROC)

11- Budget primitif 2026 – budget annexe de la régie des agents de la ville d'Istres
Rapporteur : Mme PONS-FOLLEA

Mme PONS-FOLLEA.- Comme vous l'avez vu, le budget primitif est présenté à l'équilibre, avec une section de fonctionnement à 800 000 € et une section d'investissement à presque 13 000 €. Je n'ai rien de plus à ajouter.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

POUR à la majorité des présents et représentés.

POUR : 36 voix (Robin PRÉTOT, Michèle LEBAN, Jocelyn PLANELLES, Sophie DECLERCQ, Franck BALDYS, Aurélie LECAT, Adrien BOUTERIN, Delphine PELLAFIGUE, Ghislain VIENOT, Marion MIGUEL PAREDES, Pascal DELON, Bérengère PONS-FOLLEA, Luc BREZIA, Jacques BESSY, Cécile TIVOLI, Alain VENEL, Pascale BENEUX, Hervé ROUAT, Bertrand LEMIRE, Karine LAVIGNE, Fatima FLORES, Cécile GAUDINO, Cyril ANDRAUD, Céline BRULL, Emmanuelle REYNAUD-SUE, Aurélie PERNELET, Julien BARRIAL, Romain BARROCA, Manon BENCHENAFI, Clara VITALE, Vincent FRAU, Lucas DURAND, Maxime JAVERZAC, Délia ROBERT, Clément WAJNBERG-KOHN, Damien BROC)

ABSTENTIONS : 7 voix (Patrick GRIMALDI, Magali SIREROLS, Suzel AYOT, David GIBAUD, Christelle BELLAY, Patricia SANTINI, Emmanuelle TAUPIN-MAYOR)

12- Budget primitif 2026 – budget annexe de la régie municipale des transports
Rapporteur : Mme PONS-FOLLEA

Mme PONS-FOLLEA.- La régie municipale des transports est présentée à l'équilibre, avec une section d'exploitation à 607 810 € et une section d'investissement nulle, ce qui est normal.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ou des interventions ? Des votes contre ? Des abstentions ?

POUR à la majorité des présents et représentés.

POUR : 36 voix (Robin PRÉTOT, Michèle LEBAN, Jocelyn PLANELLES, Sophie DECLERCQ, Franck BALDYS, Aurélie LECAT, Adrien BOUTERIN, Delphine PELLAFIGUE, Ghislain VIENOT, Marion MIGUEL PAREDES, Pascal DELON, Bérengère PONS-FOLLEA, Luc BREZIA, Jacques BESSY, Cécile TIVOLI, Alain VENEL, Pascale BENEUX, Hervé ROUAT, Bertrand LEMIRE, Karine LAVIGNE, Fatima FLORES, Cécile GAUDINO, Cyril ANDRAUD, Céline BRULL, Emmanuelle REYNAUD-SUE, Aurélie PERNELET, Julien BARRIAL, Romain BARROCA, Manon BENCHENAFI, Clara VITALE, Vincent FRAU, Lucas DURAND, Maxime JAVERZAC, Délia ROBERT, Clément WAJNBERG-KOHN, Damien BROC)

ABSTENTIONS : 7 voix (Patrick GRIMALDI, Magali SIREROLS, Suzel AYOT, David GIBAUD, Christelle BELLAY, Patricia SANTINI, Emmanuelle TAUPIN-MAYOR)

13- Budget primitif 2026 – budget annexe de la régie municipale des pompes funèbres
Rapporteur : Mme PONS-FOLLEA

Mme PONS-FOLLEA.- Pour les pompes funèbres, la section d'exploitation est présentée à 1 147 000 € et la section d'investissement à 314 000 €. Je rappelle qu'il y a une subvention de la commune de 205 000 €, pour aider la régie qui a réalisé un emprunt pour le financement de la chambre funéraire.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

POUR à la majorité des présents et représentés.

POUR : 36 voix (Robin PRÉTOT, Michèle LEBAN, Jocelyn PLANELLES, Sophie DECLERCQ, Franck BALDYS, Aurélie LECAT, Adrien BOUTERIN, Delphine PELLAFIGUE, Ghislain VIENOT, Marion MIGUEL PAREDES, Pascal DELON, Bérengère PONS-FOLLEA, Luc BREZIA, Jacques BESSY, Cécile TIVOLI, Alain VENEL, Pascale BENEUX, Hervé ROUAT, Bertrand LEMIRE, Karine LAVIGNE, Fatima FLORES, Cécile GAUDINO, Cyril ANDRAUD, Céline BRULL, Emmanuelle REYNAUD-SUE, Aurélie PERNELET, Julien BARRIAL, Romain BARROCA, Manon BENCHENAFI, Clara VITALE, Vincent FRAU, Lucas DURAND, Maxime JAVERZAC, Délia ROBERT, Clément WAJNBERG-KOHN, Damien BROC)

ABSTENTIONS : 7 voix (Patrick GRIMALDI, Magali SIREROLS, Suzel AYOT, David GIBAUD, Christelle BELLAY, Patricia SANTINI, Emmanuelle TAUPIN-MAYOR)

14- Budget primitif 2026 – budget annexe de la régie du bowling municipal d'Istres
Rapporteur : Mme PONS-FOLLEA

Mme PONS-FOLLEA.- Pour la section d'exploitation, un total de 565 000 € et quelques, et la section d'investissement à presque 55 000 €. L'estimation du chiffre d'affaires est simplement basée sur celui de 2025, qui a été une très bonne année. En investissement, est pris en compte le changement du système de gestion des pistes et des encaissements.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

Madame Ayot.

Mme AYOT.- De la délibération 10 à la 16, ce sera une abstention pour notre groupe.

M. le MAIRE.- Très bien. Monsieur Broc, abstention aussi ? Vous votez pour.

POUR à la majorité des présents et représentés.

POUR : 36 voix (Robin PRÉTOT, Michèle LEBAN, Jocelyn PLANELLES, Sophie DECLERCQ, Franck BALDYS, Aurélie LECAT, Adrien BOUTERIN, Delphine PELLAFIGUE, Ghislain VIENOT, Marion MIGUEL PAREDES, Pascal DELON, Bérengère PONS-FOLLEA, Luc BREZIA, Jacques BESSY, Cécile TIVOLI, Alain VENEL, Pascale BENEUX, Hervé ROUAT, Bertrand LEMIRE, Karine LAVIGNE, Fatima FLORES, Cécile GAUDINO, Cyril ANDRAUD, Céline BRULL, Emmanuelle REYNAUD-SUE, Aurélie PERNELET, Julien BARRIAL, Romain BARROCA, Manon BENCHENAFI, Clara VITALE, Vincent FRAU, Lucas DURAND, Maxime JAVERZAC, Délia ROBERT, Clément WAJNBERG-KOHN, Damien BROC)

ABSTENTIONS : 7 voix (Patrick GRIMALDI, Magali SIREROLS, Suzel AYOT, David GIBAUD, Christelle BELLAY, Patricia SANTINI, Emmanuelle TAUPIN-MAYOR)

15- Budget primitif 2026 – budget annexe de la régie municipale du centre équestre du Deven
Rapporteur : Mme PONS-FOLLEA

Mme PONS-FOLLEA.- La délibération est celle que vous avez tous sur votre table et qui prend en compte la subvention dont on a parlé en additif, au début de la séance, de 107 000 €. Au total, la section d'exploitation est présentée à l'équilibre à 609 400 € et la section d'investissement est présentée à 180 840 €. Je ne reprends pas les éléments que je vous ai déjà donnés concernant le CFU 2025 et l'état de cette régie.

M. le MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

POUR à la majorité des présents et représentés.

POUR : 36 voix (Robin PRÉTOT, Michèle LEBAN, Jocelyn PLANELLES, Sophie DECLERCQ, Franck BALDYS, Aurélie LECAT, Adrien BOUTERIN, Delphine PELLAFIGUE, Ghislain VIENOT, Marion MIGUEL PAREDES, Pascal DELON, Bérengère PONS-FOLLEA, Luc BREZIA, Jacques BESSY, Cécile TIVOLI, Alain VENEL, Pascale BENEUX, Hervé ROUAT, Bertrand LEMIRE, Karine LAVIGNE, Fatima FLORES, Cécile GAUDINO, Cyril ANDRAUD, Céline BRULL, Emmanuelle REYNAUD-SUE, Aurélie PERNELET, Julien BARRIAL, Romain BARROCA, Manon BENCHENAFI, Clara VITALE, Vincent FRAU, Lucas DURAND, Maxime JAVERZAC, Délia ROBERT, Clément WAJNBERG-KOHN, Damien BROC)

ABSTENTIONS : 7 voix (Patrick GRIMALDI, Magali SIREROLS, Suzel AYOT, David GIBAUD, Christelle BELLAY, Patricia SANTINI, Emmanuelle TAUPIN-MAYOR)

16- Budget primitif 2026 – budget annexe de la régie du Nexus
Rapporteur : Mme PONS-FOLLEA

Mme PONS-FOLLEA.- Nous avons déjà parlé de la régie du Nexus. Vous en avez également parlé, Monsieur le Maire, par rapport à la perte mensuelle de 50 000 €. Le budget qui est présenté se termine au 30 septembre 2026, avec une section d'exploitation à 609 237 € et une section d'investissement à 75 000 €.

On a parlé d'une participation exceptionnelle de la commune, de 594 000 €, pour couvrir le déficit. Concernant les équipements et les locaux de cette régie, c'est encore à l'étude. C'est en cours de réflexion. Néanmoins, la microfolie qui est à côté, qui a une porte indépendante, est toujours ouverte et je vous invite à y aller.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup.

Même vote ? Je vous remercie.

POUR à la majorité des présents et représentés.

POUR : 36 voix (Robin PRÉTOT, Michèle LEBAN, Jocelyn PLANELLES, Sophie DECLERCQ, Franck BALDYS, Aurélie LECAT, Adrien BOUTERIN, Delphine

PELLAFIGUE, Ghislain VIENOT, Marion MIGUEL PAREDES, Pascal DELON, Bérengère PONS-FOLLEA, Luc BREZIA, Jacques BESSY, Cécile TIVOLI, Alain VENEL, Pascale BENEUX, Hervé ROUAT, Bertrand LEMIRE, Karine LAVIGNE, Fatima FLORES, Cécile GAUDINO, Cyril ANDRAUD, Céline BRULL, Emmanuelle REYNAUD-SUE, Aurélie PERNELET, Julien BARRIAL, Romain BARROCA, Manon BENCHENAFI, Clara VITALE, Vincent FRAU, Lucas DURAND, Maxime JAVERZAC, Délia ROBERT, Clément WAJNBERG-KOHN, Damien BROC)

ABSTENTIONS : 7 voix (Patrick GRIMALDI, Magali SIREROLS, Suzel AYOT, David GIBAUD, Christelle BELLAY, Patricia SANTINI, Emmanuelle TAUPIN-MAYOR)

18- Clôture d'autorisations de programme
Rapporteur : M. le MAIRE

Mme PONS-FOLLEA.- Je ne l'ai pas.

M. le MAIRE.- Je vais le présenter. La clôture des autorisations de programme, c'est très technique. Il s'agit de procéder à la suppression des autorisations de programme des sujets suivants : la Naturotech dont l'opération a été abandonnée, les services funéraires puisque les opérations sont réalisées, l'extension du port des Heures Claires car la Métropole a récupéré la maîtrise d'ouvrage en direct, les équipements de services 2023 puisque les acquisitions ont toutes été réalisées, les acquisitions foncières 2023-2025 puisqu'elles ont été soldées.

Le Conseil municipal est donc invité à se prononcer sur la suppression des autorisations précitées.

Même vote, je suppose ? Pour ? Je vous remercie.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

19- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026
Rapporteur : Mme PONS-FOLLEA

M. le MAIRE.- Les taux d'imposition sont inchangés.

Mme PONS-FOLLEA.- Les taux sont évidemment maintenus. Pour rappel : 53,43 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 50,93 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et 22,75 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

21- Agence France Locale – octroi des garanties pour l'année 2026
Rapporteur : Mme PONS-FOLLEA

Mme PONS-FOLLEA.- Un récapitulatif sur ce qu'est l'Agence France Locale : c'est une banque détenue par les collectivités, qui emprunte sur des marchés financiers pour ensuite prêter aux collectivités qui en sont membres. Pour pouvoir emprunter auprès de l'Agence France Locale, il faut accepter de garantir l'AFL. Si elle ne rembourse plus, c'est la commune qui s'engage à payer à sa place.

M. le MAIRE.- Solidairement avec l'ensemble des autres. Je précise que l'Agence France Locale permet d'avoir des emprunts à des taux très intéressants pour les communes.

Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

22- Régularisation et remboursement des abonnements de télécommunications pris en charge par la commune pour les parkings souterrains transférés à la Métropole Aix-Marseille-Provence
Rapporteur : Mme PONS-FOLLEA

Mme PONS-FOLLEA.- Concernant les parkings, depuis le 1er janvier 2024, la Métropole Aix-Marseille-Provence devait assurer la gestion des abonnements de télécommunications nécessaires à leur fonctionnement. Néanmoins, ils ont rencontré des difficultés techniques et cela a retardé la reprise effective de ces abonnements par la Métropole. La commune les a donc pris en charge afin d'assurer la continuité du service public entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2025. Cette délibération vise à régulariser cette période et à demander le remboursement des dépenses engagées par la commune, dont le montant s'élève à 34 934,01 €.

M. le MAIRE.- Des oppositions ? Des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

23- Demande de subvention auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2026 pour la rénovation thermique globale du groupe scolaire du Clos de la Roche
Rapporteur : Mme DECLERCQ

Mme DECLERCQ.- Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération concerne la rénovation énergétique du groupe scolaire du Clos de la Roche, avec des travaux d'isolation, de chauffage et d'optimisation énergétique. Le coût s'élève à environ 1,1 M€ TTC. Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention de 464 285 € auprès de l'État au titre de la DSIL 2026 et d'autoriser M. le Maire à signer les documents afférents.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup, Madame l'adjointe.

Y a-t-il des questions ? Des oppositions – je ne l'espère pas – sur des demandes de subvention ? Des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

24- Demande de subvention auprès de la Région Sud dans le cadre du dispositif « Nos communes d'abord » 2026 pour la rénovation énergétique de l'école maternelle de la Clé des Champs
Rapporteur : Mme DECLERCQ

Mme DECLERCQ.- Cette délibération porte sur la rénovation énergétique. Le coût est d'environ 662 000 €. Il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention de 200 000 € auprès de la Région Sud et d'autoriser M. le Maire à signer les documents nécessaires.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup. Même vote ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

25- Demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité 2026 pour des travaux d'amélioration des tennis de la plaine Davini
Rapporteur : M. DELON

M. DELON.- Monsieur le maire, chers collègues, cette délibération vise à solliciter une subvention du département des Bouches-du-Rhône dans le cadre des travaux de proximité 2026, pour des travaux d'amélioration des cours de tennis de la plaine Davini. Le projet prévoit notamment l'équipement de sept cours en éclairage LED et un système de contrôle d'accès pour améliorer les conditions de pratique et la gestion des installations. Le coût éligible est de 85 000 €, financé à 70 % par le Département (59 500 €) et à 30 % par la commune (25 500 €). Il vous est proposé de solliciter cette subvention et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur l'adjoint.

Même vote ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

26- Demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'aide à l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite 2026 pour les sanitaires du Collège Alain Savary
Rapporteur : Mme DECLERCQ

Mme DECLERCQ.- Cette délibération concerne la mise aux normes des sanitaires du collège Alain Savary, afin d'améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Le coût des travaux est d'environ 122 000 €. Il est proposé donc au Conseil municipal de solliciter une subvention de 71 391 € auprès du Département et d'autoriser M. le Maire à signer les documents afférents.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup.

Même vote ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

27- Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Ferry - demande de subvention au titre du programme Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027
Rapporteur : Mme DECLERCQ

Mme DECLERCQ.- Cette délibération concerne donc la rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Ferry, avec un projet actualisé nécessitant un nouveau plan de financement d'environ 1,6 M€ HT.

Il est proposé au Conseil municipal d'abroger la précédente délibération n° 6-25 en date du 20 février 2025, d'approuver le nouveau plan de financement et de solliciter une subvention européenne FEDER de 954 464 € et d'autoriser M. le Maire à signer les documents afférents.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup.

Même vote ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

28- Présentation du budget primitif 2026 de l'EPIC Office de Tourisme
Rapporteur : M. BALDYS

M. BALDYS.- Monsieur le Maire, il s'agit d'approuver le budget primitif 2026 de l'EPIC Office du Tourisme, conformément aux textes qui encadrent son fonctionnement. Le Comité de direction l'a adopté à l'unanimité le 15 décembre 2025. Ce budget s'élève à 1 216 400 €, dont 14 000 € en investissement et 1 202 400 € en fonctionnement. Il vous est proposé d'approuver ce budget et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup, Monsieur l'adjoint. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

29- Tarifs des séjours d'été 2026 pour les enfants et adolescents de 6 à 17 ans
Rapporteur : Mme BRULL

Mme BRULL.- Monsieur le Maire, chers collègues, nous vous proposons aujourd'hui de vous prononcer sur les tarifs des séjours d'été 2026 destinés aux enfants et aux adolescents de 6 à 17 ans. Ces séjours, organisés à Istremont, s'inscrivent dans notre volonté de favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité et l'accès à des activités éducatives, sportives et de loisirs pour tous. La tarification proposée repose sur un principe d'équité, avec un calcul basé sur les ressources des familles *via* le quotient familial. Un tarif minimum et un tarif maximum ont été définis, permettant une participation progressive des familles, allant de 21,65 % à 65 % du coût réel du séjour. Cette approche garantit à la fois l'accessibilité pour les familles aux revenus modestes et une juste contribution pour les autres, tout en assurant l'équilibre financier du dispositif. La tarification proposée prend en compte les capacités réelles de chaque foyer, afin que chacun contribue à hauteur de ses moyens, ni plus ni moins. C'est un principe de justice mais aussi de cohésion.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup, Madame BRULL.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

30- Tarif pour la location des minibus de la Ville d'Istres - Mise à jour des conventions
Rapporteur : M. DURAND

M. DURAND.- Il s'agit ici de mettre à jour la convention de location passée entre les associations istréennes et la Ville pour la location des minibus. La Ville supporte une franchise qui est passée de 500 à 2 000 €. L'idée est de modifier l'article 5 de la convention, afin de déplacer ici le risque et de porter à 2 000 € les frais supportés par les associations.

M. le MAIRE.- C'est très technique, mais c'est essentiel. Merci.

Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

31- Règlement intérieur de la Régie des Pompes Funèbres Municipales
Rapporteur : Mme FLORES *(Lecture du rapport.)*

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

32- Adhésion à l'Union des Villes Taurines de France (UVTF)
Rapporteur : M. BALDYS

M. BALDYS.- Cette délibération porte sur l'adhésion de la Ville à l'Union des Villes Taurines de France, association qui fédère les villes taurines et veille à l'application du règlement taurin municipal. Adhérer à l'UVTF permet de partager des objectifs communs, de renforcer le réseau des villes taurines et de bénéficier de ses actions de défense et de promotion de la culture taurine. L'appel à cotisation pour l'année 2026 s'élève à 1 000 € TTC. Il vous est proposé d'adhérer à l'Union des Villes Taurines de France, de dire que le renouvellement de cette adhésion pourrait être décidé par le Maire et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

33- Modification du nombre de membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Pour rappel, nous allons voter dans quelques instants les membres du Centre communal d'action sociale (CCAS). L'idée était d'élargir et donc de fixer la composition de ce Conseil d'administration à 15 membres : le Maire qui est président de droit, 7 membres élus par le Conseil municipal et 7 membres nommés par le Maire au titre de l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale des familles. Les membres nommés doivent inclure un représentant des associations familiales, désigné sur la proposition de l'Union départementale des associations familiales, un représentant d'associations d'insertion et de lutte contre les exclusions, un représentant d'une association de retraités - personnes âgées et un représentant des personnes en situation de handicap.

Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

PERSONNEL

34- Fixation du nombre de sièges à pourvoir en Comité Social Territorial. Décision quant au maintien du paritarisme dans cette instance
Rapporteur : Mme LEBAN

Mme LEBAN.- Cette délibération concerne le Comité social territorial, qui est une instance de dialogue social entre la collectivité et les représentants du personnel. Dans le cadre du renouvellement de cette instance, les prochaines élections professionnelles auront lieu le 10 décembre 2026. Nous devons aujourd'hui fixer le nombre de représentants du personnel qui y siégeront. Au regard des effectifs de la ville d'Istres et du CCAS, qui s'élèvent à 1 792 agents au 1er janvier 2026, la réglementation prévoit un nombre de représentants compris entre 5 et 8. Après consultation des organisations syndicales, il est proposé de retenir le nombre maximal, soit 8 représentants titulaires.

Il est également précisé que la Formation spécialisée du Comité comptera le même nombre de représentants. Le principe de paritarisme est maintenu, avec autant de représentants du personnel que de la collectivité. Chaque membre disposera d'un suppléant.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ces modalités. Merci.

M. le MAIRE.- Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

DESIGNATIONS

35- Détermination du mode de scrutin pour la désignation des représentants du Conseil Municipal dans certains organismes
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Le rapport suivant consiste à déterminer le mode de scrutin pour la désignation des représentants dans différents organismes extérieurs. Plutôt que de faire quelque chose à bulletin secret, ce qui nous prendrait la nuit, nous vous proposons de procéder à cette élection à main levée.

Vous opposez-vous à ce principe ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

36- Élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Je précise que, pour l'ensemble des organismes extérieurs, nous avons échangé avec les représentants de l'opposition, dans le cadre de ce qu'il était possible de faire, pour s'assurer qu'il y ait une représentativité qui puisse satisfaire tout le monde, même s'il est parfois compliqué de satisfaire tout le monde ; je l'entends.

Nous commençons avec le Conseil d'administration du CCAS. Je vous propose la candidature de Mme Pellafigue, Mme Tivoli, Mme Beneux, Mme Pernelet, Mme Benchenafi, Mme Santini, Mme Bellay. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Je le soumets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

37- Agence France Locale - Désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant à l'Assemblée générale de la Société Territoriale
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Je vous propose la candidature de Mme Pons-Follea en titulaire et Mme Leban en suppléant. Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Je le soumets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

38- Désignation des représentants du Conseil Municipal à l'Association des Communes Forestières des Bouches-du-Rhône

Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Je vous propose la candidature de M. Jacques Bessy en son suppléant, car je suis moi-même, en tant que maire, membre titulaire de droit.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

39- Désignation du représentant du Maire à l'Association Départementale des Comités Feux de Forêts des Bouches du Rhône (ADCFF 13)
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Je vous propose la candidature de M. Romain Barroca en suppléant, étant moi-même titulaire membre de droit.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

40- Désignation des représentants du Conseil Municipal de l'Association Centre d'Information du Public sur la Prévention des Risques Industriels et Protection de l'Environnement (C.Y.P.R.E.S.)
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Je vous propose la candidature de M. Barroca et de M. Gislain Vienot en suppléant.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

41- Désignation du représentant de la commune d'ISTRES à l'ANDES (Association Nationale des Élus en charge du sport)
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Je vous propose la candidature de notre adjoint au sport, M. Delon.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

42- Désignation des représentants de la commune d'Istres au sein de l'association Réussir Provence
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- L'association Réussir Provence est une association à caractère économique. Nous vous proposons la candidature de M. Bouterin et de M. Rouat.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

43- Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Général de Martigues
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Je vous propose la candidature de Mme Delphine Pellafigue.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

44- Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Médico-Psycho-Pédagogique (C.M.P.P.) des Heures Claires
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Je vous propose la candidature de Mme Tivoli, au titre de sa délégation. Vous avez compris que, à chaque fois, ils étaient ciblés par rapport à leur délégation.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

45- Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Social et d'Animation Pierre Miallet
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Je vous propose la candidature de M. Cyril Andraud, représentant le maire, de Mme Aurélie Lecat et de M. Lucas Durand.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

46- Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Social la Farandole
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Je vous propose la candidature de M. Alain Venel, de M. Jacques Bessy, de Mme Delphine Pellafigue et de M. Lucas Durand.

Je note le déport de Mme Bellay.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à la majorité des présents et représentés.

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 voix (Christelle BELLAY)

47- Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Social des Quartiers Sud
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Je vous propose la candidature de Mme Pellafigue, M. Jacques Bessy et M. Lucas Durand.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

48- Désignation des représentants du Conseil Municipal dans les conseils d'administration des lycées et collèges
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Vous avez toute la liste. Pour le collège Coutarel, en titulaire Mme Brull et en suppléant Mme Declercq. Pour le collège Daudet, en titulaire M. Vienot et en suppléant M. Durand. Pour le collège Pasteur, en titulaire Mme Declercq et en suppléant M. Durand. Pour le collège Savary, en titulaires moi-même, Mme Declercq, Mme Brull, et en suppléants M. Bessy, Mme Lavigne et Mme Tivoli.

Pour le lycée Latécoère, en titulaire Mme Declercq et en suppléant moi-même. Pour le lycée Rimbaud, en titulaire moi-même et en suppléant Mme Declercq. On s'échange les places !

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

49- Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Je vous propose la candidature des membres de la commission Sécurité, Finances et Administration de notre hémicycle et de notre Conseil municipal, avec Mme Pons-Folléa, Mme Leban, M. Vienot, M. Barroca, M. Lemire, Mme Flores, Mme Sirerols et Mme Taupin-Mayor.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Je note qu'il y a aussi, pour les personnalités extérieures représentants d'associations de quartier, le CIQ Trigance Monsieur Sébastien Martin , le CIQ de l'Étang de

l'Olivier Madame Cléa Gonzalez, un représentant d'une association de consommateurs Monsieur Jacques Trintignac et un représentant d'une association sportive (l'OMS) Monsieur Arnaud Gebleux.

Je le soumets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

50- Désignation des représentants au Comité de Direction de l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) Office de Tourisme
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Je vous propose la candidature de M. Baldys, de Mme Gaudino, de Mme Reynaud-Sue, de M. Bouterin, de Mme Miguel Paredes, de moi-même et de M. Patrick Grimaldi en titulaires et en suppléants de M. Javerzac, de M. Wajnberg-Kohn, de Mme Robert, de M. Barrial, de M. Andraud, de M. Frau et de Mme Sirerols.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

M. le MAIRE.- Je précise que des personnalités qualifiées ont été désignées à travers des structures socioprofessionnelles. Ont été désignés l'Association Provence Tourisme, qui est l'Office de Tourisme départemental qui est classiquement présent, le Comité des Fêtes des Bergers, l'Association des commerçants du centre-ville et boutiques d'Istres, le Comité de jumelage de Radolfzell, le Comité des Fêtes d'Entressen, ainsi que le Camping des Cigales au titre de l'hébergement.

51- Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'Espace Pluriel Jeunes
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Je vous propose la candidature de Mme Declercq, de Mme Robert, de M. Delon et de M. Andraud.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Je le soumets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

52- Désignation des représentants du Conseil Municipal au Comité Syndical du Groupement Public pour la Réhabilitation de l'Étang de Berre, Syndicat Mixte (G.I.P.R.E.B.)
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Je vous propose ma propre candidature, ainsi que celle de Mme Lecat, au titre de l'eau. Cela va être un sujet, pour moi, à la Métropole, puisque je vais être délégué à l'eau, l'assainissement et au pluvial, au titre de ma vice-présidence.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

53- Désignation des représentants du Conseil Municipal dans les Conseils d'Écoles
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Il y a toute une liste. Est-ce que je la lis ? Vous me l'épargnez ? Il y a toutes les écoles d'Istres. Vous les avez tous lues ? Tout le monde est d'accord avec ces noms ? Il n'y a aucun problème ?

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

54- Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration d'Istres Temps Libre Évasion
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Nous vous proposons la candidature de Mme Beneux, Mme Pellafigue, M. Durand, Mme Benchenafi, Mme Lavigne et M. Gibaud.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Je le soumets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

55- Désignation de deux représentants de la Commune d'Istres au Conseil d'administration du Fonds de Dotation pour la « Maison du Point rose », Domaine de Conclué
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Je vous propose la candidature de Mme Pernelet et de Mme Pellafigue.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Mme AYOT.- M. Gibaud se déporte également de ce dossier. Pouvez-vous ouvrir un poste à l'opposition, dans la mesure où cela nous tient particulièrement à cœur ?

M. le MAIRE.- Il n'y en a que deux. C'est toute la problématique. Est-ce qu'on peut... Il faut le voir dans les statuts. On peut retirer la délibération en attendant. Si on vote comme cela et que l'on retravaille les statuts ? Cela me convient. De sorte ce que cela puisse être équilibré par rapport à la représentation. Je vous propose qu'on fasse ce vote. Je note le déport de M. Gibaud et on révisera les statuts, de manière à permettre un poste supplémentaire, si on le peut.

Le domaine de Conclué...

M. NOTARIANNI.- Aujourd'hui, c'est deux pour la Métropole, deux pour la Mairie et deux pour l'association. Si on veut passer à trois...

M. le MAIRE.- On va voir avec les délibérations des autres collectivités partenaires. Si on n'arrive pas à faire cela, je vous propose que l'on le remette en question. On en redébattra.

On procède ainsi, pour avoir un Conseil d'administration équipé et on se repose la question. Je note le déport de M. Gibaud et je le soumets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à la majorité des présents et représentés.

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 voix (David GIBAUD)

56- Désignation du représentant du Conseil Municipal de la ville au collège des élus de la Mission Locale Ouest Provence
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Je vous propose la candidature de M. Hervé Rouat.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

57- Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'Office Municipal des Sports
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Je vous propose la candidature de notre adjoint M. Delon, ainsi que de M. Venel.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

58- Désignation des membres de la commission de suivi de site (CSS) relative à l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) militaire au dépôt de munition de Miramas
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Je vous propose la candidature de M. Lemire et de M. Barroca, au titre de leurs délégations respectives.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

59- Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'association le Potager Istréen des Maurettes
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Je vous propose la candidature de M. Jacques Bessy, Mme Lecat, Mme Vitale et M. Venel.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

60- Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Exploitation de la Régie des Agents de la Ville d'Istres
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Je vous propose les candidatures de Mme Leban, Mme Pons-Follea, Mme Flores, M. Durand, Mme Benchenafi, Mme Tivoli, M. Delon, Mme Declercq, Mme Robert, Mme Ayot, M. Gibaud et M. Broc.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

61- Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Exploitation du Bowling
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Je vous propose la candidature de M. Delon, M. Durand, Mme Gaudino, M. Barrial et Mme Beneux.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

Je vous informe que, pour la représentation de la société civile, je propose les noms de Mme Lavie, M. Ressegaire et M. Lecat.

62- Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Exploitation de la Nouvelle Régie Municipale du Deven
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Je vous propose la candidature de Mme Leban, M. Delon, Mme Pons-Follea, Mme Tivoli et Mme Santini.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Pour les représentants de la société civile je propose Messieurs Killian Latil, Pascal Bua et Madame Amandine Rodriguez

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

M. le MAIRE.- Bon travail. Il va falloir faire des choix.

63- Désignation des représentants du Conseil Municipal au conseil d'exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Je vous propose la candidature de Mme Leban, Mme Flores, Mme Pons-Follea et M. Lemire.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Pour les personnalités qualifiées je propose Messieurs Frédéric Attanasio, David Vlacic, Mesdames Rose-May Payet et Emmanuelle Prétot en qualité de personnalités qualifiées titulaires et Madame Mathilde Moine, Messieurs Tony Lecat, Wilfried Le cotton et Madame Micheline Pimont en qualité de personnalités qualifiées suppléantes.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

64- Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale Nexus
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Il faut que l'on en nomme un, malgré tout, pour pouvoir justement procéder à la liquidation. Ce n'est pas très fun, mais nous devons le faire. Je vous propose la candidature de Mme Leban, M. Durand, Mme Robert, M. Frau et Mme Miguel Paredes.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Pour les représentants de la société civile je propose Monsieur Wilfried Le cotton, Madame Aurore Coiffard et Monsieur Tony Lecat.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

65- Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration et aux assemblées générales de la Société d'Économie Mixte Locale Ouest Provence Habitat
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Je vous propose ma propre candidature et celle de M. Planelles, en particulier pour être le représentant de la Ville aux Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires et Spéciales.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

66- Désignation d'un représentant de la ville d'Istres à la Société d'Économie Mixte Pôle Aéronautique Istres – Étang de Berre
Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- J'ai été élu au titre de la Métropole cet après-midi. Je vous propose la candidature de M. Rouat.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Je le soumets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

67- Modification des représentants syndicaux FSU au conseil d'exploitation de la RAVI
Rapporteur : Mme LEBAN

Mme LEBAN.- Il s'agit de la modification des représentants. La Régie des Agents de la Ville d'Istres propose au Conseil municipal la désignation des représentants syndicaux au Conseil d'exploitation de la Régie. C'est une modification de la délibération N° 151/25 du 19 juin 2025, avec quatre représentants syndicaux par organisation syndicale.

Le Conseil municipal est appelé à approuver cette modification.

M. le MAIRE.- Je vous remercie.

Y a-t-il des prises de parole ? Des oppositions ? Des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

URBANISME

68- Abrogation des délibérations du Conseil Municipal suivantes : n° 48/24 du 20 mars 2024 ayant pour objet l'élargissement de l'aide aux véhicules 100 % électriques 4 roues pour une personne physique en Location avec Option d'Achat (L.O.A.) d'une durée de 36 mois minimum auprès d'un professionnel et n° 10/17 du 16 mars 2017 ayant pour objet l'attribution d'une subvention relative à l'acquisition d'un véhicule électrique neuf (voiture 100 % électrique ou 2 roues/vélo à assistance électrique)
Rapporteur : M. BREZIA

M. BREZIA.- Depuis 2017, la Ville d'Istres a mis en place un dispositif d'aide financière destiné à encourager l'acquisition de véhicules électriques neufs par les habitants. Cette aide est de 1 500 € pour l'achat d'une voiture électrique neuve et de 150 € pour l'achat d'un vélo électrique. Ce dispositif a été progressivement élargi par le Conseil municipal, tant en termes de bénéficiaires que de types de véhicules éligibles, comme les véhicules d'occasion ou les véhicules en LOA. Depuis sa création, ce dispositif a représenté un effort financier important pour la commune, avec un montant total de subventions versées de 1 070 000 €, pour une moyenne de 75 bénéficiaires par an pour les voitures électriques par exemple.

Dans un contexte de maîtrise de dépenses publiques et de contraintes budgétaires importantes, comme nous l'avons vu en début de séance, la commune souhaite aujourd'hui réorienter ces crédits vers des actions relevant plus directement de ses compétences municipales, bénéficiant à un public plus large, et sur d'autres projets structurants en lien avec l'environnement et le développement durable.

Par ailleurs, il est rappelé que d'autres dispositifs d'aide à l'acquisition de véhicules électriques existent, notamment à l'échelle nationale, permettant de continuer à accompagner les particuliers dans leur démarche de transition vers des mobilités plus propres, sans intervention financière directe de la commune.

En conséquence, le Conseil municipal est invité à approuver l'abrogation de ces délibérations du Conseil municipal n° 10/17 et 48/24 et à autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

M. le MAIRE.- Je vous remercie.

Y a-t-il des interventions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

POUR à la majorité des présents et représentés.

POUR : 35 voix (Robin PRÉTOT, Michèle LEBAN, Jocelyn PLANELLES, Sophie DECLERCQ, Franck BALDYS, Aurélie LECAT, Adrien BOUTERIN, Delphine PELLAFIGUE, Ghislain VIENOT, Marion MIGUEL PAREDES, Pascal DELON, Bérengère PONS-FOLLEA, Luc BREZIA, Jacques BESSY, Cécile TIVOLI, Alain VENEL, Pascale BENEUX, Hervé ROUAT, Bertrand LEMIRE, Karine LAVIGNE, Fatima FLORES, Cécile GAUDINO, Cyril ANDRAUD, Céline BRULL, Emmanuelle REYNAUD-SUE, Aurélie PERNELET, Julien BARRIAL, Romain BARROCA, Manon BENCHENAFI, Clara VITALE, Vincent FRAU, Lucas DURAND, Maxime JAVERZAC, Délia ROBERT, Clément WAJNBERG-KOHN)

CONTRE : 7 voix (Patrick GRIMALDI, Magali SIREROLS, Suzel AYOT, David GIBAUD, Christelle BELLAY, Patricia SANTINI, Emmanuelle TAUPIN-MAYOR)

ABSTENTION : 1 voix (Damien BROC)

69- Régularisation de l'assiette foncière du lycée Arthur Rimbaud, sis avenue Félix Gouin et Rue des Caucadis
Rapporteur : M. PLANELLES

M. PLANELLES.- Le premier rapport porte sur la régularisation de l'assiette foncière du lycée Rimbaud. Il reste des parcelles dans l'enceinte du lycée qui n'ont pas été régularisées, c'est-à-dire cédées à la Région. Il convient, par le présent rapport, de procéder à cette régularisation.

Il y a par ailleurs une parcelle de 84 mètres carrés qui n'est plus affectée à de l'usage de voirie. Elle demeure toujours sous le régime de la domanialité publique. Si c'est dans le domaine public, c'est inaliénable. Pour pouvoir le vendre, il va falloir le désaffecter, puis le déclasser. C'est l'objet de la présente délibération.

En conséquence, le Conseil municipal est appelé à autoriser la cession à titre gratuit des emprises à détacher des parcelles cadastrées section AS 256, 638, 693, 726, 728, ainsi qu'une emprise de 84 mètres carrés à détacher du domaine public au profit de la Région, à constater que la fameuse parcelle qui était à usage autrefois de voirie n'est plus affectée à un usage public et à la déclasser du domaine public.

L'acte de transfert sera rédigé par la Région, par un acte en la forme administrative et les frais de procédures seront à la charge de la Région.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup.

Y a-t-il des interventions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

70- Constitution d'une servitude de passage et de tréfonds sur la propriété communale cadastrée section AS N° 491, sise la Salle Nord à Istres au profit d'ENEDIS
Rapporteur : M. PLANELLES

M. PLANELLES.- C'est un rapport des plus classique. Enedis, pour pouvoir alimenter en électricité, a besoin de passer des lignes électriques souterraines, en tréfonds,

sous la terre. Dans ce cas de figure, il s'agit d'une parcelle qui est cadastrée AS 491, qui est sise à la Salle Nord. Il convient d'autoriser Enedis à avoir une servitude de passage en tréfonds sur une totalité de 6 mètres, sur cette propriété.

Elle est consentie et acceptée selon les modalités fixées dans la convention. Vous avez une convention en annexe. C'est une indemnité forfaitaire unique de 20 €.

Nos services techniques ont émis un avis favorable. Dès lors, il convient de proposer au Conseil municipal d'accepter la constitution de cette servitude de passage et de tréfonds pour permettre la pose de cette ligne électrique, de prévoir la recette correspondante au budget communal – 20 €, cela fait sourire –, de désigner Me Brines-Bass, notaire à Berre--l'Etang, pour rédiger l'acte authentique, et d'autoriser le Maire à signer la délibération et tous les documents en découlant dans l'acte authentique.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup.

Y a-t-il des interventions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

71- Désaffectation et déclassement de la propriété communale cadastrée section CL N°112 et 113 sise Boulevard Paul Painlevé à Istres
Rapporteur : M. PLANELLES

M. PLANELLES.- Nous allons, à la suite de différentes délibérations, procéder à la cession au profit du Poké bowl, un commerce qui se situe Boulevard Paul Painlevé. On exploite un commerce de bouche de type Pokébowl. Cet immeuble, que nous sommes en train de céder, avait été autrefois acquis par du Syndicat d'agglomération Nouvelle Ouest-Provence. Le notaire qui est en charge de constater cette vente a considéré qu'il s'agissait de domaine public. Pour permettre la vente, il convient aujourd'hui de le déclasser du domaine public.

Il faut que le Conseil municipal se prononce sur la constatation que le bien cadastré qui est Boulevard Paul Painlevé, ce commerce de bouche, n'est plus affecté à un usage public. Il faut déclasser la propriété du domaine public communal et autoriser le Maire ou son représentant habilité à signer la présente délibération, ainsi que tous les documents en découlant.

Y a-t-il des interventions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

72- Avenant au compromis de vente conclu les 16 et 17 mai 2024 au profit de la COGEDIM PROVENCE pour la vente de deux tènements fonciers constitués des parcelles cadastrées section AL N° 54, 57, 58, 59, 62, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 74 et 77, en vue de la réalisation de programmes immobiliers
Rapporteur : M. PLANELLES

M. PLANELLES.- Avec le budget, c'est le deuxième cadeau empoisonné de la précédente municipalité. Je voulais juste faire un petit acte introductif, parce qu'on arrive à la fin d'une opération de Monopoly qui a commencé en 2022, quand la municipalité a acquis les terrains à l'AFPA. On s'est toujours demandé pourquoi, puisqu'elle a joué l'entremetteur foncier entre l'AFPA et COGEDIM. On se demande bien ce que la Ville a pu faire dans tout cela, si ce n'est jouer au Monopoly. C'était en décembre 2022.

Aujourd'hui, on arrive au bout du bout. Malheureusement, on va le voter par la force des choses parce que nous ne pouvons pas faire autrement. Derrière tout cela, il y a tout de même 600 logements prévus. Les permis ont été malheureusement purgés de tout recours. Il y a actuellement toujours des permis modificatifs mais, malheureusement, on se dirige vers la vente. Derrière tout cela, il y a une recette de plus de 15 M€, sur laquelle tout repose. Nous sommes donc un peu pris à la gorge.

600 logements : nous sommes à côté d'un quartier Politique de la ville, où j'habite d'ailleurs. Je peux en parler en connaissance de cause. On a déjà des fragilités sociales, et on va y ajouter encore du logement purement social. On pourra revenir là-dessus, bien sûr, pour en parler.

1 360 logements contre le Prepaou, cela fait quand même 4 600 habitants, et on va encore en ajouter juste à côté. Cela relevait d'une irresponsabilité politique de la précédente majorité. Je tenais à le soulever. Je ne voulais pas que cela échappe aujourd'hui. Vous l'avez bien compris, nous n'avons pas d'aversion particulière à la production de logements. En revanche, nous voulons raison garder et avoir une production mesurée. Si on devait comparer, ces 600 logements, c'est l'équivalent de ce qu'a produit Aix-en-Provence l'année dernière, qui en a fait 512. On en fait 600 en une seule opération. Que l'on n'aille pas nous raconter que c'est une nécessité car on viendrait en opposition des statistiques de l'INSEE, qui prévoient, pour une croissance normale, 150 à 200 logements par an. Vous voyez que l'on est dans la déraison totale.

Nous allons maintenant passer à la lecture du rapport. Il s'agit de faire un avenant au compromis de vente conclu les 16 et 17 mai 2024 au profit de la COGEDIM Provence, pour la vente de deux tènements fonciers constitués des parcelles cadastrées section AL 54, 57, 58, 59, 62, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 74 et 77 (une parcelle ajoutée).

Certaines clauses suspensives ne sont pas à ce jour réalisées. La société a déposé des demandes de permis de construire modificatifs, qui sont en cours d'instruction et qui ne seront pas purgées dans les délais impartis. Le compromis tombait au 17 mai 2026. Nous sommes donc pris à la gorge. On ne peut pas faire autrement que de délibérer aujourd'hui.

En conséquence, le Conseil municipal est appelé à se prononcer pour approuver la conclusion d'un avenant au compromis de vente concernant les parcelles, à désigner Me Robbino pour représenter les intérêts de la Ville dans la rédaction – les frais de notaire liés à l'avenant sont à la charge de l'acquéreur –, à prévoir les recettes correspondantes au budget communal et enfin à autoriser le Maire ou son représentant habilité à signer la présente délibération l'avenant, la réitération de la vente par acte authentique, ainsi que tous les documents en découlant.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur l'adjoint, c'était d'autant plus important de le dire que cela rappelle la réalité que l'on a évoquée tout à l'heure sur le budget : le modèle économique et surtout le modèle budgétaire de ces communes reposaient surtout sur la vente de foncier et sur la production de logements pour équilibrer les comptes. 15 M€ ont été inscrits en recettes en la matière.

S'il y a beaucoup de projets urbains et de permis que l'on va subir et qui vont sortir de terre dans l'année voire l'année et demie qui va suivre, parce qu'ils sont purgés de tout recours, je communiquerai bientôt sur le nombre de permis que j'ai commencé à refuser de signer. En la matière, il y avait un projet immobilier concernant la caserne des pompiers. J'ai fait savoir aux porteurs de projets que j'y étais défavorable et qu'il n'y aura pas d'immeuble de cinq étages à la place de la caserne des pompiers. Cela va changer.

(Applaudissements.)

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR à la majorité des présents et représentés.

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 voix (Delphine PELLAFIGUE)

73- Avis de la Commune sur le projet d'élaboration du Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt de la Commune d'Istres
Rapporteur : M. PLANELLES

M. PLANELLES.- Encore une petite introduction : le PRIF est un plan de prévention des risques. Cela permet de préserver des vies humaines, de limiter le coût des dommages aux biens, en réduisant autant que possible la vulnérabilité des personnes et des biens exposés et en évitant l'aggravation des risques. Ce document est sous maîtrise de l'État et réalisé par les services de la Direction départementale des territoires et de la mer. C'est un travail qui est fait en collaboration avec la Ville. Il y a des échanges. De ce fait, on peut considérer, par rapport à ce véritable échange, que cela conduira à un avis certainement favorable de la commune, peut-être avec des réserves. Pour l'instant, on est plus dans cette dynamique d'échanges.

Aujourd'hui, il s'agit de donner un avis de la commune sur le projet d'élaboration du Plan de prévention des risques d'incendie de forêt de la commune d'Istres. Étant donné que ce projet fait l'objet d'une enquête publique diligentée par la préfecture, dont le siège est la mairie d'Istres, la nouvelle municipalité a pris connaissance de ce dossier un peu tardivement et a donc besoin de pouvoir y travailler. Surtout, il s'avère nécessaire que M. le Maire ait un champ d'intervention élargi pour déposer des lettres d'observation, dont la seule limite sera la défense de l'intérêt général.

Nous allons donc proposer d'autoriser M. le Maire à déposer, dans le registre de l'enquête publique concernant l'élaboration du Plan de prévention des risques d'incendie de forêt (PPRIF) sur le territoire de la commune, toute observation utile à la défense de l'intérêt général et d'autoriser M. le Maire à signer la présente délibération, ainsi que tous les documents en découlant.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

Mesdames et Messieurs, la séance va être levée.

Vous l'avez compris, ce Conseil municipal était celui de la vérité. Les prochains seront ceux du courage et ceux encore d'après, ceux de la résilience de cette ville. Mais il est hors de question que l'on continue de sauver les comptes publics en dilapidant le foncier pour bétonner cette ville.

28 mai : prochain Conseil municipal.

Merci beaucoup de votre présence et merci au public d'être présent.

La séance est levée à 19 heures 59.

La Secrétaire de séance,

Michèle LEBAN

Le Maire d'Istres

Robin PRÉTOT

MAIRIE D'ISTRES
Bouches-du-Rhône